



# **COMPTE ADMINISTRATIF**

## **2018**

### **BUDGET ARCHEOLOGIE PREVENTIVE**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Compte Administratif 2018 - Budget Annexe Archéologie Préventive

---

**Date de transmission de l'acte :** 01/07/2019

**Date de réception de l'accusé de réception :** 01/07/2019

---

**Numéro de l'acte :** 16 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 018-241800507-20190624-16-BF

---

**Date de décision :** 24/06/2019

**Acte transmis par :** Florence PERRIN

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. décisions budgétaires

	<b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b>				
	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES</b>				
	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>				
<b>SEANCE DU 24 JUNI 2019 à 18 HEURES 15</b>					
<b>Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges</b>					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
66	46	1	4	17 juin 2019	17 juin 2019

**Présents :** Pascal BLANC, Daniel BEZARD, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernadette GOIN, Corinne SUPLIE, Rodolphe BESTAZZONI, Robert HUCHINS, Denis POYET, Bernard BILLOT, Alain MAZÉ, Catherine VIAU, Annie JACQUET, Véronique FENOLL, Philippe MERCIER, Jean-Louis SALAK, Nathalie BONNEFOY, Benoît CHALON, Philippe MOUSNY, Marie-Odile SVABEK, Pierre-Antoine GUINOT, Danielle SERRE, Annie MORDANT, Frédéric CHARPAGNE, Christelle PRENOIS, Eric MESEGUER, Irène FELIX, Gérald FRAGNIER, Agnès SINSOULIER, Kevin GUEGUEN, Lylian LASNIER, Sophie VANNIEUWENHUYZE, Denise LANCELOT, Patrick GEORGES, Janine AUCLERT-BOURNIQUET, Magali BESSARD, Jean-Michel DAMIEN, Nicole HUBERT, Françoise CAMPAGNE, Olivier ALLEZARD, Emmanuel DUMARCAY, Olivier PERRIN, Rémy CORBION, Roland GOGUERY

**Excusé :** Bruno CASSAN

**Absents :** Daniel GRAVELET, Catherine PELLERIN, Yannick BEDIN, Joël CROTTÉ

**Pouvoirs :**

Marcella MICHEL donne pouvoir à Sophie VANNIEUWENHUYZE  
 Martial REBEYROL donne pouvoir à Danielle SERRE  
 Bénédicte BERGERAULT donne pouvoir à Lylian LASNIER  
 Audrey SITTLER donne pouvoir à Véronique FENOLL  
 Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Magali BESSARD  
 Hugo LEFELLE donne pouvoir à Agnès SINSOULIER  
 Pascal TINAT donne pouvoir à Philippe MERCIER  
 Valérie CHEVALIER donne pouvoir à Yvon BEUCHON  
 Elisabeth MATHIEU donne pouvoir à Nicole HUBERT  
 Bruno MEUNIER donne pouvoir à Jean-Louis SALAK  
 Béatrice GUILLAUMIN donne pouvoir à Patrick BARNIER  
 Paulette PIETU donne pouvoir à Olivier ALLEZARD  
 Mireille GARON donne pouvoir à Françoise CAMPAGNE  
 Jean-Pierre DOHOLLOU donne pouvoir à Irène FELIX  
 Nadine MOREAU donne pouvoir à Roland GOGUERY

M. Kevin GUEGUEN et M. Emmanuel DUMARCAY sont désignés secrétaires de séance

*Domaine : 7.1.2 Décisions budgétaires*

- 16 -

### Compte Administratif 2018 - Budget Annexe Archéologie Préventive

-----

*Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire élit un Président spécifique de séance.*

**M. Daniel BEZARD, 1<sup>er</sup> Vice-Président, est élu Président de séance.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la note de présentation des comptes administratifs 2018 annexée ;

Vu l'avis favorable de la Commission Économie, Finances, Prospective, Contractualisation, Promotion du Tourisme du 12 juin 2019 ;

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2018 (a)	0,00	Recettes 2018 (d)	615 715,54
Dépenses 2018 (b)	0,00	Dépenses 2018 (e)	615 715,54
Solde d'exécution 2018 (a-b)	0,00	Résultat exercice 2018 (d-e)	0,00
Solde d'exécution 2017 reporté (c)		Résultat exercice 2017 reporté (f)	
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>0,00</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>0,00</b>

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes et le **solde d'exécution nul**. Aucune écriture n'est inscrite au niveau de la section d'investissement.

Monsieur Gérard SANTOSUOSSO rapporteur entendu,

*Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Pascal BLANC sort de la salle et M. Daniel BEZARD fait procéder au vote.*

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- de donner acte de la présentation faite du Compte Administratif 2018 du budget annexe Archéologie Préventive ;
- d'arrêter les résultats tels qu'ils sont établis dans les documents budgétaires précités ;
- d'adopter le Compte Administratif 2018 du budget annexe Archéologie Préventive.

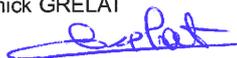
**étant précisé que M. Pascal BLANC n'a pas pris part au vote.**

Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le **01 JUIL. 2019**

Affichage du **01 JUIL. 2019**

Pour le Président et par délégation  
La Responsable du Service des Assemblées  
Annick GRELAT



**Fait à Bourges, le 25 juin 2019**

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président,**



**Gérard SANTOSUOSSO**

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.*



**NOTE DE PRESENTATION  
DES  
COMPTES ADMINISTRATIFS  
2018**

PRESENTATION DETAILLEE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018..... 5

<b>1. Le budget Principal 2018 .....</b>	<b>6</b>
1.1. Détermination des résultats 2018.....	6
1.1.1. Les mouvements réels.....	6
1.1.2. Les mouvements d'ordre et report à nouveau.....	7
1.1.3. Les restes à réaliser (RAR) .....	8
1.2. La section de fonctionnement.....	9
1.2.1. Les recettes de fonctionnement .....	9
1.2.2. Les dépenses de fonctionnement.....	13
1.3. La section d'investissement.....	17
1.3.1. Les recettes d'investissement.....	17
1.3.2. Les dépenses d'investissement.....	18
1.4. Les ratios .....	22
1.5. La dette .....	23
<b>2. Les autres budgets à caractère administratif .....</b>	<b>24</b>
2.1. Le budget Archéologie Préventive.....	24
2.1.1. Détermination des résultats .....	24
2.1.2. Les recettes de fonctionnement .....	24
2.1.3. Les dépenses de fonctionnement.....	25
2.2. Le budget Technopole Lahitolle .....	26
2.2.1. Détermination des résultats .....	26
2.2.2. La section de fonctionnement.....	26
2.2.3. La section d'investissement.....	27
2.2.4. La dette .....	27
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA .....	28
2.3.1. Détermination des résultats .....	28
2.3.2. La section de fonctionnement.....	28
2.3.3. La section d'investissement.....	29
2.3.4. La dette .....	30
<b>3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement .....</b>	<b>31</b>
3.1. Le budget Parc d'activités de la Voie Romaine .....	31
3.1.1. Détermination des résultats .....	31
3.1.2. La section de fonctionnement.....	31
3.1.3. La section d'investissement.....	32
3.2. Le budget Parc d'Activités du Moutet .....	33
3.2.1. Détermination des résultats .....	33
3.2.2. La section de fonctionnement.....	33
3.2.3. La section d'investissement.....	34
<b>4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux.....</b>	<b>35</b>
4.1. Le budget Eau .....	35
4.1.1. Détermination des résultats .....	35
4.1.2. La section de fonctionnement.....	37
4.1.3. La section d'investissement.....	40
4.1.4. La dette .....	41
4.2. Le budget Assainissement Collectif.....	42
4.2.1. Détermination des résultats .....	42
4.2.2. La section de fonctionnement.....	44
4.2.3. La section d'investissement.....	45
4.2.4. La dette .....	47
4.3. Le budget Assainissement Non Collectif .....	48
4.3.1. Détermination des résultats .....	48
4.3.2. La section de fonctionnement.....	49
4.3.3. La section d'investissement.....	49

PRESENTATION CONSOLIDEE 2018 .....	50
<b>1. La section de fonctionnement consolidée.....</b>	<b>51</b>
1.1 Les recettes réelles de fonctionnement consolidées.....	51
1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées.....	52
1.3 Evolution des chapitres de fonctionnement.....	53
<b>2. La section d'investissement consolidée.....</b>	<b>54</b>
2.1 Les dépenses réelles d'investissement consolidées.....	54
2.2 Le financement des dépenses d'investissement.....	55
<b>3. Rétrospective exécution des budgets.....</b>	<b>56</b>
<b>4. Résultats de clôture par budget.....</b>	<b>57</b>
<b>5. La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées .....</b>	<b>58</b>
5.1. La dette .....	58
5.2. Les garanties d'emprunt accordées .....	60
5.3. La trésorerie.....	60

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, l'ordonnateur établit le **compte administratif** du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice (article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales).

Le présent rapport est une synthèse détaillée de chaque budget comportant une consolidation en fin de document et constituant une note de présentation commune à l'ensemble des délibérations budgétaires d'approbation des comptes administratifs.

Le DOB pour 2019, avant même la clôture de l'exercice 2018, en présentait les grandes tendances. Ainsi, on retrouvera dans le présent document, certains éléments caractéristiques de la gestion 2018 signalés au début de cette année, à savoir :

- Une réduction sensible de notre épargne brute du budget principal sous le triple effet essentiellement:
  - o De la forte diminution des produits de fiscalité (CVAE, CFE) confirmant l'évolution erratique de ces derniers,
  - o De la dynamique des charges de fonctionnement, principalement en matière d'ordures ménagères qui constituent l'essentiel des dépenses du chapitre des charges à caractère général,
  - o Et du financement du déficit prévisionnel de l'aménagement du Moutet, cette opération devant désormais s'équilibrer par les cessions foncières,
- Une progression de nos dépenses d'investissement, avec un taux d'exécution consolidé qui dépasse 75 % des crédits inscrits,
- En conséquence de ce qui précède, l'arrêt du désendettement entamé il y a quelques années, mais une progression de notre encours de dette consolidée restant très limitée (+ 1,3 %),
- Avec une capacité de désendettement qui se situait à 2,6 années d'épargne brute pour le budget principal lorsque le plafond fixé par l'Etat est de 12 années.

La situation financière de Bourges Plus apparaît ainsi satisfaisante, et nos marges de manœuvre sont conservées. L'exercice 2018 marque une inflexion par rapport aux années précédentes. Les aléas fiscaux et la montée en puissance de notre programme d'investissement, dans un souci de contenir la dette, ont nécessité d'utiliser une grande partie de notre fonds de roulement, ce qui explique, comparativement aux années récentes, la réduction des montants disponibles pour l'exercice 2019, exercice qui bénéficiera du « retour à meilleure fortune » de nos bases fiscales, déjà constaté au BP 2019.

**PRESENTATION**  
**DETAILLÉE DES COMPTES**  
**ADMINISTRATIFS**  
**2018**

# 1. Le budget Principal 2018

## 1.1. Détermination des résultats 2018

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 du Budget Principal s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2018 (a)	11 998 545,34	Recettes 2018 (d)	69 119 436,77
Dépenses 2018 (b)	14 080 043,67	Dépenses 2018 (e)	68 521 510,81
Solde d'exécution 2018 (a-b)	-2 081 498,33	Résultat exercice 2018 (d-e)	597 925,96
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	-1 356 203,62	Résultat exercice 2017 reporté (f)	7 036 522,49
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-3 437 701,95</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>7 634 448,45</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	<b>INVT</b>	<b>FONCT</b>	
Restes à réaliser recettes (g)	417 981,05		Résultat de fonct. Clôture 2018
Restes à réaliser dépenses (h)	2 464 944,72	365 066,00	Solde d'invnt de clôture 2018
<b>Solde restes à réaliser (g-h) = B</b>	<b>-2 046 963,67</b>	<b>-365 066,00</b>	Fonds de roulement avant RAR
			Solde des RAR d'investissement
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-5 484 665,62</b>	<b>7 269 382,45</b>	Fonds de roulement après RAR d'investissement
			Solde des RAR fonctionnement
			<b>Fonds de roulement après RAR</b>
			<b>1 784 716,83</b>

Le résultat 2018 présente un excédent de clôture de 7 634 448,45 € en section de fonctionnement (contre 10 296 883,22 € en 2017).

### 1.1.1. Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2018 exprimés en mouvements réels :

mvts réels	2017	2018	Var %
Recettes de fonctionnement	69 539 851,29	67 323 233,36	-3,19%
Dépenses de fonctionnement	63 256 434,16	65 104 214,28	2,92%
<b>Autofinancement de l'exercice en €</b>	<b>6 283 417,13</b>	<b>2 219 019,08</b>	<b>-64,68%</b>
Autofinancement en % des recettes	9%	3%	-63,52%
Recettes d'invst hors emprunt et réserves	3 115 584,39	2 327 096,08	-25,31%
Emprunts	0,00	2 490 000,00	
Dépenses d'invst hors dette	8 738 048,18	11 258 310,99	28,84%
Remboursement dette	400 230,89	521 737,27	30,36%
<b>Besoin de financement de l'exercice</b>	<b>6 022 694,68</b>	<b>6 962 952,18</b>	<b>15,61%</b>
Solde de l'exercice	260 722,45	-4 743 933,10	-1919,53%
Résultats antérieurs	8 679 957,15	8 940 679,60	3,00%
Fds de roulement avant RAR	8 940 679,60	4 196 746,50	-53,06%
Solde des restes à réaliser	-2 262 350,86	-2 412 029,67	6,62%
<b>Fds de roulement après RAR</b>	<b>6 678 328,74</b>	<b>1 784 716,83</b>	<b>-73,28%</b>
Encours de dette au 31/12 - €	3 694 208,30	5 662 471,00	53,28%
Encours/épargne brute (nbre années)	0,59	2,55	334,03%
Encours /Recettes fonct hors FNGIR, FPIC et AC	0,05	0,15	185,05%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 67 323 233,36 € contre 69 539 851,29 € en 2017, soit une baisse de 3,19 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 2,92 %, passant de 63 256 434,16 € en 2017 à 65 104 214,28 € en 2018.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement 2018 de 2 219 019,08 € contre 6 283 417,13 € en 2017, soit une baisse de près de 65 %.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs et emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 2 327 096,08 € (3 115 584,39 € en 2017). Les dépenses réelles d'investissement atteignent 11 780 048,26 € (9 138 279,07 € en 2017). **Le besoin de financement d'investissement en 2018 de 6 962 952,18 € n'est pas couvert par l'autofinancement réel dégagé sur l'année d'où un solde négatif à hauteur de - 4 743 933,10 €.**

Les évolutions de ces postes seront détaillées ci-dessous.

### 1.1.2 Les mouvements d'ordre et report à nouveau

Les mouvements d'ordre (amortissements, provisions, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

○ Opérations d'ordre entre sections :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 417 296,53 € <i>Dt amortissements immobilisations : 3 117 296,43 €</i> <i>Dt provisions pour risque Budget PA du Moutet : 300 000,00 €</i>	1 796 203,41 €
Recettes	1 796 203,41 € <i>Dt amortissement des subventions : 300 253,73 €</i> <i>Dt neutralisation amort. des subventions versées : 472 986,14 €</i> <i>Dt reprise de provisions constituées : 1 022 963,54 €</i>	3 417 296,53 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 213 499,94 €</b>	<b>5 213 499,94 €</b>

L'année 2018 a été marquée par une opération d'ordre exceptionnelle. En effet, lors du démarrage de l'opération d'aménagement du parc d'activités du Moutet, il avait été décidé, par prudence, au niveau du budget principal de la Communauté d'Agglomération de constituer progressivement une provision afin de couvrir le déficit prévisionnel estimé à 3 775 000 €.

Au 31/12/2017, le déficit constaté suite à la cession de plus de la moitié des terrains était de 1 022 963,54 €. Sans attendre la fin de l'opération, le Conseil Communautaire par délibération du 25/06/2018 a décidé de reprendre partiellement la provision déjà constituée à hauteur de 1 022 963,54 € (opération d'ordre) et de la transformer en subvention exceptionnelle (opération réelle). Après cette reprise demeurent inscrits en provision 951 k€.

○ Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement :

Il s'agit essentiellement de transformation d'avances versées à l'ANAH en subvention définitive.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses		503 792,00 €
Recettes		503 792,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

**Le résultat de fonctionnement de clôture** après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2017 (7 036 522,49 €) est porté à 7 634 448,45 €. **Le solde d'exécution de clôture en investissement**, après prise en compte du solde excédentaire 2017 (-1 356 203,62 €) est de **- 3 437 701,95 €**.

### 1.1.3 Les restes à réaliser (RAR)

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

○ En section de fonctionnement :

Les restes à réaliser s'élèvent à 365 066 € (dépenses) et correspondent principalement à des subventions engagées mais non encore versées (dont 300 000 € restant à verser à l'Université d'Orléans, le paiement de la subvention attribuée ne pouvant être effectué qu'après la tenue de la réunion du comité opérationnel qui a eu lieu fin 2018).

○ En section d'investissement :

Les restes à réaliser se décomposent comme suit :

- En dépenses : 2 464 944,72 € correspondant à des dépenses d'équipement,
- En recettes : 417 981,05 € correspondant à des recettes de subvention ou de participation aux travaux non encore titrées.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le besoin de financement de clôture de la section d'investissement est déficitaire de - 5 484 665,62 €**. C'est ce déficit que le Conseil Communautaire sera invité à couvrir par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement.

En prenant en compte **le résultat de fonctionnement de clôture au 31/12/2018** (7 634 448,45 €) minoré par le besoin de financement de la section d'investissement après RAR (- 5 484 665,62 €) et des restes à réaliser

en dépenses de fonctionnement (- 365 066 €), le montant **disponible s'établit à 1 784 716.83 €**. Il était de 6 678 328.74 € fin 2017.

## 1.2. La section de fonctionnement

### 1.2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 comparées à celles de 2017 se répartissent ainsi :

	Rappel CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
013 Atténuation de charges	403 915,70	461 916,25	14,36%	0,58%	0,69%
70 Produits des services	4 525 327,39	4 570 027,72	0,99%	6,51%	6,79%
73 Impôts et taxes	50 492 010,00	49 314 077,00	-2,33%	72,61%	73,25%
74 Dotations et participations	13 856 145,11	12 855 872,25	-7,22%	19,93%	19,10%
75 Produits de gestion courante	76 867,35	27 193,88	-64,62%	0,11%	0,04%
76 Produits financiers	9 920,94	5 812,82	-41,41%	0,01%	0,01%
77 Produits exceptionnels	175 664,80	88 333,44	-49,71%	0,25%	0,13%
<b>TOTAL</b>	<b>69 539 851,29</b>	<b>67 323 233,36</b>	<b>-3,19%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

#### a) Atténuations de charges

Il s'agit principalement des recettes liées aux personnels mis à disposition de la faculté de droit ainsi que les remboursements obtenus dans le cadre des absences des agents de la Communauté d'Agglomération.

#### b) Produits des services

Les principaux postes de ce chapitre sont détaillés ci-après :

- Droits perçus par l'IMEP pour 241 k€,
- Ventes de matériaux issus de la collecte sélective pour 731 k€,
- Refacturations auprès de la Ville de Bourges, de St Germain-du-Puy, du CCAS au titre des services communs, des mises à disposition de personnel et des prestations de services pour 2 018 k€,
- Refacturations aux budgets annexes (1 023 k€) et autres collectivités (SIRDAB, Agglobus, COSC : 456 k€) pour la mise à disposition de personnel et la refacturation de frais divers.

#### c) Impôts et taxes

Ce chapitre de recettes se décompose comme suit :

en €	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017
TH	13 502 652,00	13 605 470,00	13 761 208,00	1,14%
CFE	12 949 968,00	13 273 762,00	12 899 497,00	-2,82%
CVAE	8 479 752,00	9 719 002,00	8 728 038,00	-10,20%
TEOM	10 395 438,00	10 496 119,00	10 670 882,00	1,67%
TASCOM	1 502 871,00	1 826 753,00	1 518 034,00	-16,90%
IFER	961 675,00	991 049,00	999 398,00	0,84%
Autres (rôles supp)	731 840,00	389 460,00	482 349,00	23,85%
TAFNB	158 237,00	159 943,00	191 133,00	19,50%
TFNB	30 292,00	30 452,00	32 269,00	5,97%
<b>TOTAL</b>	<b>48 712 725,00</b>	<b>50 492 010,00</b>	<b>49 282 808,00</b>	<b>-2,39%</b>

En 2018, les produits issus de la fiscalité locale ont diminué de 2,39 % par rapport à 2017, ce qui a conduit la collectivité à voter le budget primitif 2018 en reprenant par anticipation les excédents antérieurs.

Cette baisse de recettes est surtout liée à :

- l'évolution très erratique de la fiscalité économique (-1,3 M€ par rapport à 2017) et en particulier de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Bourges Plus a un potentiel de fiscalité économique concentré sur un petit nombre de contribuables, ce qui rend la collectivité dépendante par rapport aux variations de base des entreprises « dominantes ».

Le mode de perception de la CVAE ne reflète pas la réalité de l'activité économique d'une année pleine. En effet, les montants perçus en année N correspondent aux sommes collectées en année N-1 par les services fiscaux. Or, les montants collectés par l'Etat en année N-1 correspondent à des acomptes au titre de l'année N-1 mais aussi aux soldes (positifs et négatifs) de l'année N-2... C'est le mécanisme de solde qui amplifie à la hausse, comme à la baisse les variations de produits de la collectivité.

- la baisse des recettes de TASCOM qui est en fait un simple retour à la normale ; l'année 2017 ayant été marquée par une recette exceptionnelle d'environ 300 k€ suite à la mise en place d'un acompte pour cette taxe.

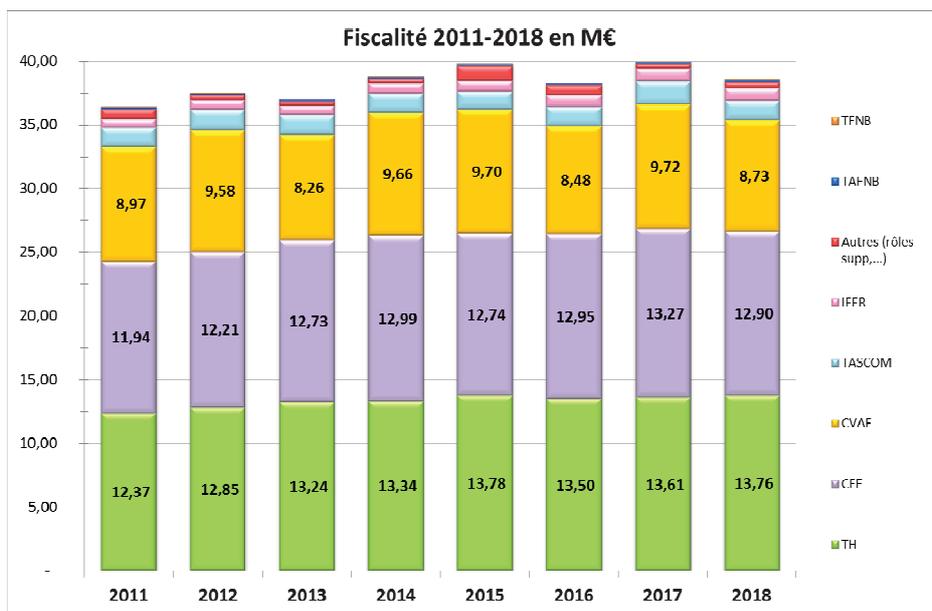
**La collectivité n'a pas fait évoluer les taux des différents impôts (CFE, TH et TFNB) depuis 2011. S'agissant de la TEOM, le taux de 8,45% est constant depuis 2014, année qui clôturait la période de convergence des taux entamée en 2010.**

Taux d'imposition	2018
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,89%
Taxe d'habitation (TH)	9,68%
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	1,69%
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	8,45%

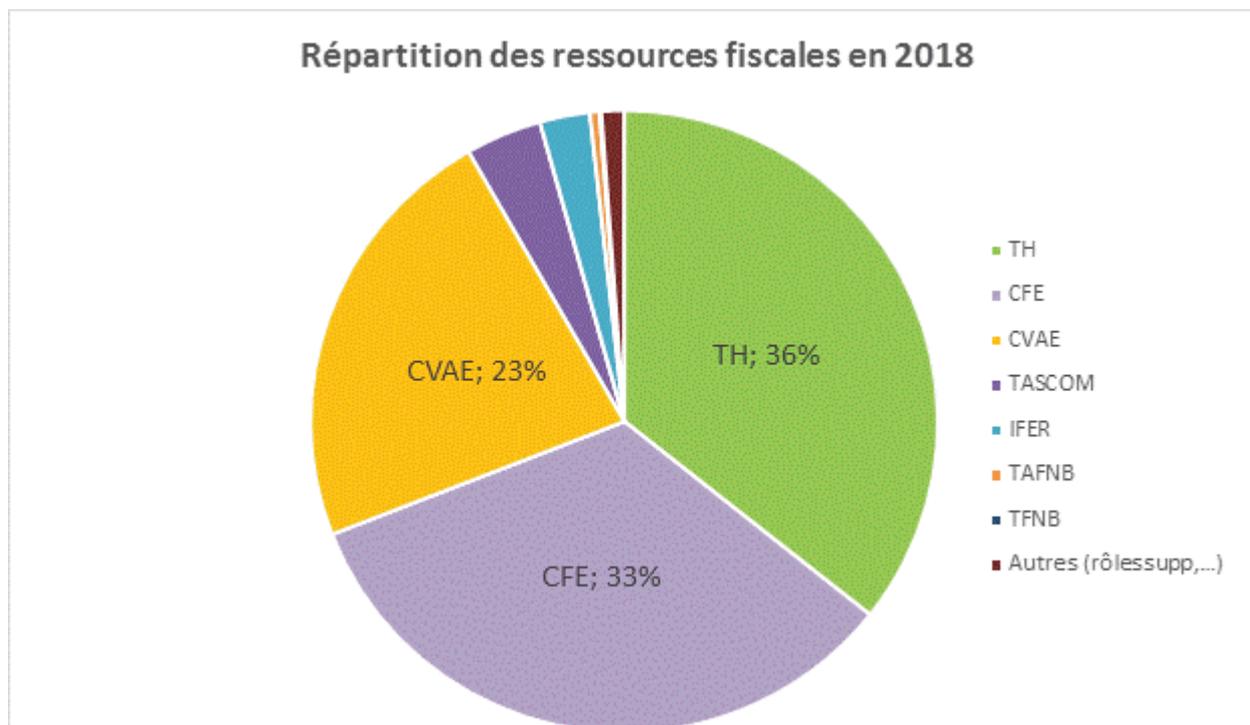
Le tableau suivant permet de comparer les taux de la collectivité avec ceux des principaux groupements de la Région Centre-Val-de-Loire.

Département	Nom du groupement	Taux votés			
		Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	Taxe sur la cotisation foncière des entreprises (CFE)
18	CA Bourges Plus	9,68	-	1,69	25,89
28	CA Chartres Métropole	9,32	-	1,47	25,95
28	CA Agglo du Pays de Dreux	11,24	1,51	3,06	23,79
36	CA Châteauroux Métropole	7,61	-	1,83	24,56
37	Tours Métropole Val de Loire	8,91	-	2,18	23,37
41	CA de Blois "Agglopolys"	9,57	-	2,33	25,46
41	CA Territoires Vendômois	11,02	2,22	3,72	23,61
45	CA Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.)	6,69	-	2,94	24,36
45	Orléans Métropole	7,52	1,28	6,12	24,88

Le tableau ci-après montre l'évolution des recettes fiscales depuis 2011 hors TEOM :



En 2018, le produit total perçu est inférieur à celui de 2014, 2015 et 2017.



#### d) Dotations et participations

Ce chapitre de recettes se décompose comme suit :

<b>Dotations et participations</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Evol 2018/2017</b>
Dotation de compensation	10 292 014,00	10 006 026,00	9 797 083,00	-2,09%
Dotation d'intercommunalité	1 518 388,00	1 337 964,00	1 162 051,00	-13,15%
Allocations compensatrices	672 455,00	898 928,00	939 021,00	4,46%
Autres (envt/OM/IMEP)	1 088 280,26	1 613 227,11	957 667,25	-40,64%
<b>TOTAL</b>	<b>13 571 137,26</b>	<b>13 856 145,11</b>	<b>12 855 822,25</b>	<b>-7,22%</b>

Depuis 2004, la dotation globale de fonctionnement des EPCI comporte 2 composantes :

- La dotation de compensation,
- La dotation d'intercommunalité.

##### ✓ La dotation de compensation

Elle est composée d'une part « compensations parts salaires » et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001.

Afin de financer l'actualisation annuelle des données de population et les mouvements des périmètres intercommunaux, chaque année, dans le cadre de la loi de finances, l'Etat prévoit un écrêtement uniforme de la part « compensations part salaires ».

Pour 2018, le taux de cet écrêtement a été fixé à 2,09 %. Le tableau ci-après présente l'évolution de cette recette depuis 2014 :

(M€)	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation de compensation	10.73	10.49	10.29	10.00	9.79

##### ✓ La dotation d'intercommunalité (DI)

Depuis 2014 le montant de la dotation d'intercommunalité a été amputée de plus de 8 M€, soit plus de 45 % de la dotation « théorique » calculée avant contribution au redressement des finances publiques (CRFP). A titre d'illustration, le tableau suivant présente l'évolution de la dotation d'intercommunalité :

(M€)	2014	2015	2016	2017	2018	<b>TOTAL 2014- 2018</b>
Dotation d'intercommunalité avant CRFP	3.51	3.61	3.45	3.70	3.52	17.79
CRFP	-0.36	-1.13	-1.93	-2.36	-2.36	-8.14
<b>Total DI après CRFP</b>	<b>3.15</b>	<b>2.48</b>	<b>1.52</b>	<b>1.34</b>	<b>1.16</b>	<b>9.65</b>

##### ✓ Les allocations compensatrices

Il s'agit des allocations versées par l'Etat pour compenser tout ou partie des pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des taux prises par le législateur dans le domaine de la fiscalité économique (CVAE et CFE) et de la fiscalité des ménages (taxe d'habitation).

Cette recette est en hausse en 2018 de 4,46 % par rapport à 2017 :

- La compensation au titre de l'exonération de taxe d'habitation des personnes de conditions modestes passant de 859 147 € à 910 774 € (soit +6%),
- La compensation sur la fiscalité des entreprises baissant suite à la suppression de la dotation de compensation spécifique de la taxe professionnelle.

✓ Autres

Sont regroupés dans cet item :

- Les soutiens versés dans le cadre de l'exercice de la compétence Collecte et Traitement des déchets ménagers : 734 k€. Ce poste est en forte baisse par rapport à l'année précédente, cela s'expliquant par des opérations de régularisations comptabilisées en 2017 :
  - Dont 111 k€ versés par l'ADEME dans le cadre du programme local de prévention des déchets
  - Dont 623 k€ de soutiens perçus dans le cadre des dispositifs de responsabilités élargies des producteurs versés par les éco-organismes (CITEO, Ecosystèmes, Eco DDS, Eco mobilier...),
    - Les subventions de fonctionnement versées par la Région Centre Val-de-Loire : 102 k€,
    - Les subventions de fonctionnement versées par l'ANRU dans le cadre de la politique de la Ville et la Caisse des Dépôts et Consignations suite à la réalisation d'une étude par la collectivité : 38 k€,
    - La dotation globale de décentralisation versée au titre de l'établissement du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal : 20 k€,
    - Le FCTVA lié aux dépenses de fonctionnement : 10 k€.

e) Produits de gestion courante

Ces recettes représentent 27 193,88 € en 2018. Il s'agit principalement des redevances versées par les opérateurs de téléphonie mobile et des recettes diverses notamment dans le cadre d'actions organisées par l'IMEP pour lutter contre l'illettrisme.

f) Produits financiers et exceptionnels

Pour l'année 2018, il s'agit notamment des recettes perçues :

- Dans le cadre de la rémunération des avances versées à la SEM TERRITORIA, titulaire des concessions d'aménagement de certaines zones d'activités : 5 812,48 €,
- Pour le paiement par l'actuel exploitant de l'aéroport de Bourges du droit d'entrée prévu dans le contrat de délégation de service public : 52 352 €,
- Suite à la cession de certificats d'économies d'énergie : 6 326,42 €,
- Dans le cadre de contentieux ou de sinistres.

## 1.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018, comparées à celles de 2017, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
011 - Charges à caractère général	10 765 576,44	11 210 218,32	4,13%	17,02%	17,22%
012 - Charges de personnel	14 264 879,10	14 660 276,82	2,77%	22,55%	22,52%
014 - Atténuations de produits	30 544 590,40	29 930 635,64	-2,01%	48,29%	45,97%
65 - Autres charges courantes	7 495 074,25	7 995 512,73	6,68%	11,85%	12,28%
66 - Charges financières	154 646,13	154 807,66	0,10%	0,24%	0,24%
67 - Charges exceptionnelles	31 667,84	1 152 763,11	3540,17%	0,05%	1,77%
<b>TOTAL</b>	<b>63 256 434,16</b>	<b>65 104 214,28</b>	<b>2,92%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

### a) Charges à caractère général

Ces dépenses augmentent de 4,1 % par rapport à l'exercice 2017 sous l'effet de la hausse des dépenses en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers qui augmentent de 5,2 % par rapport à 2017. Cela a d'autant plus d'impact que les dépenses liées à l'exercice de cette compétence représentent 76.6 % du chapitre « 011 - Charges à caractère général » (75,8 % en 2017).

L'examen des principaux indicateurs financiers du service de collecte et traitement des déchets ménagers, permet de dégager les tendances suivantes :

- L'année 2018 a été marquée par une relative stabilité du tonnage des ordures ménagères assimilées collectées par rapport à 2017 (29 923 tonnes collectées en 2018 contre 29 901 T en 2017). Sur la période 2010-2018, les tonnages ont globalement diminués de 7%, le tonnage des ordures ménagères résiduelles ayant été réduit de 12,9 % sur la période tandis que le tonnage de déchets d'emballage ménagers a lui progressé de 17,2% ce qui montre les efforts en matière de tri effectués par la population.

- La plupart des missions liées à cette compétence sont confiées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics. Les coefficients de révision appliqués en 2018 ont varié entre 2 % et 4 % en fonction des marchés. Ainsi, les coûts ont évolué entre 2017 et 2018 comme suit :

- Les coûts de collecte ont augmenté de 204 k€,
- Les coûts de tri, traitement et valorisation de 195 k€.

### b) Charges de personnel

Les charges de personnel augmentent de 2,77 % en 2018 par rapport à 2017. Elles comprennent :

- D'une part les dépenses liées au personnel employé directement par Bourges Plus : 14.1M€ contre 13,9 M€.

A périmètre constant, ce poste augmente de 1,5 %, ce qui traduit les efforts de pilotage de la masse salariale mis en œuvre depuis 2015.

- D'autre part, le personnel mis à disposition par les communes pour l'exercice de missions pour lesquelles la collectivité est compétente à la suite de transferts de compétences (ex : entretien des zones d'activités) ainsi que par d'autres organismes (CCAS, CCI...) : 560 k€ en 2018 contre 373 k€ en 2017.

<b>BUDGET PRINCIPAL - EFFECTIFS POURVUS EN ETP SUR EMPLOIS BUDGETAIRES au 31/12/2018 (*)</b>			
	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
2017	251,45	36,20	287,65
2018	247,14	33,12	280,26
Evolution entre 2017 et 2018			- 2,57%

(\*) Décompte des effectifs réels en activité des agents titulaires et non titulaires en équivalent temps plein annuel travaillé, il est proportionnel à l'activité des agents mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

### c) Atténuations de produits

Les dépenses sont les suivantes :

Atténuation de produits	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017
Attribution de compensation versée	23 519 041,00	23 329 958,00	-0,80%
Contribution FNGIR	5 884 503,00	5 884 503,00	0,00%
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	484 900,00	0,00	-100,00%
FPIC	632 468,00	714 641,00	12,99%
Dégrèvements de fiscalité	23 678,40	1 533,64	-93,52%
<b>TOTAL</b>	<b>30 544 590,40</b>	<b>29 930 635,64</b>	<b>-2,01%</b>

Le montant des attributions de compensation est en baisse de 0,8 %, suite aux ajustements suivants :

- transfert de nouvelles compétences : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (- 295 k€) et zones économiques (- 379 k€),
- l'intégration de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation (+ 531 k€).

La contribution de Bourges Plus au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) est stable depuis 2015.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) continue sa progression. Il représentait 40 684 € en 2012 et atteint sur l'année 2018 plus de 714 000 € (pour la part supportée par Bourges Plus).

Enfin, les dégrèvements accordés par les services fiscaux en matière de TASCOM et de CFE sont en baisse en 2018.

#### *d) Autres charges de gestion courante*

Ce chapitre regroupe notamment les subventions versées, la contribution au SDIS, les indemnités des élus et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.

<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Evol 2018/2017</b>
Service incendie	4 263 018,00	4 267 787,00	0,11%
Indemnités élus	434 133,34	444 678,62	2,43%
Contributions aux organismes de regroupement	138 780,96	288 709,80	108,03%
Subv. Fonctionnement organismes publics	846 530,60	465 024,52	-45,07%
Subv. Fonctionnement personnes droit privé	706 333,41	1 281 463,99	81,42%
Autres	4 300,80	2 139,07	-50,26%
Subvention équilibre aux budgets annexes	1 101 977,14	1 245 709,73	13,04%
<b>TOTAL</b>	<b>7 495 074,25</b>	<b>7 995 512,73</b>	<b>6,68%</b>

#### ✓ Subventions de fonctionnement versées

En 2018, les 2 évolutions principales concernant ce poste sont :

- Versement sur une année pleine de la subvention à l'AD2T dans le cadre de la compétence tourisme, la subvention passant de 321 K€ à 510 K€ d'où une variation de + 189 K€,
- Prise en compte sur le chapitre 65 de la subvention versée au nouveau délégataire s'occupant de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 16/04/2018, date de mise en place de la nouvelle délégation de service public. Auparavant, cette dépense était inscrite sur le chapitre 011. Cette subvention versée pour tenir compte des contraintes de service public imposées par la Communauté d'Agglomération au délégataire s'élève à 110 241 € pour 8,5 mois.

#### ✓ Autres contributions

Sur ce poste, sont inscrites les participations demandées par les syndicats auxquels la collectivité adhère (PETR, SIVY et SIAB3A).

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les communes ont transféré la compétence GEMAPI à la communauté d'agglomération. Bourges Plus a choisi de conserver le mode de gestion antérieur et d'adhérer aux différents syndicats existants sur le territoire d'où une forte progression de ce poste de dépenses compensé par une minoration des attributions de compensation versées.

#### ✓ Subventions d'équilibre aux budgets annexes

Elles sont en hausse par rapport à 2017 passant de 1 101 977,14 € à 1 245 709,73 €. Le tableau ci-dessous synthétise les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes à caractère administratif :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Budget annexe Archéologie Préventive	293 495,95 €	369 419,33 €
Budget annexe Technopole Lahitolle	321 241,46 €	454 495,04 €
Budget annexe Activités locatives	487 239,73 €	421 795,36 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 101 977,14 €</b>	<b>1 245 709,73 €</b>

e) Charges financières

Les charges financières du budget Principal restent quasiment stables à 154 k€ malgré le versement d'indemnités (41 700 €) dans le cadre du remboursement anticipé de 2 emprunts.

f) Charges exceptionnelles

Ce chapitre regroupe en 2018 :

- Des écritures comptables de régularisation (annulation de titres émis sur exercices antérieurs) ainsi que le versement de secours aux agents rencontrant des difficultés,
- les indemnités d'éviction versées à un ancien locataire dans le cadre du projet de réaménagement du quartier Félix Chedin : 100 080 €,
- ainsi que la subvention exceptionnelle versée au budget annexe Parc d'activités du Moutet afin de couvrir le déficit anticipé : 1 022 963,54 € (dépense ayant fait l'objet d'une provision). Cette subvention n'impacte pas le résultat de fonctionnement car elle est financée par la reprise de provision à due concurrence. Elle ampute cependant l'épargne brute (excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement). Les prévisions de cessions au-delà de 2018 devraient compléter le financement de l'opération.

## 1.3. La section d'investissement

### 1.3.1 Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes d'investissement - hors RAR	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
10 - FCTVA	226 240,14	438 481,89	93,81%	4,55%	5,43%
1068 - Résultat mis en réserves	1 853 086,39	3 260 360,73	75,94%	37,30%	40,36%
13 - Subventions d'invnt	768 519,57	652 478,61	-15,10%	15,47%	8,08%
16 - Emprunt nouveau	0,00	2 490 000,00		0,00%	30,83%
27 - Autres immobilisations financières	2 115 884,70	1 054 227,64	-50,18%	42,58%	13,05%
45 - Travaux pour comptes de tiers	4 939,98	181 907,94	3582,36%	0,10%	2,25%
<b>TOTAL</b>	<b>4 968 670,78</b>	<b>8 077 456,81</b>	<b>62,57%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

#### a) Réserves

Les recettes de la section d'investissement sont majoritairement constituées du résultat 2017 mis en réserves qui représente 40 % des ressources réelles d'investissement.

#### b) FCTVA

Les recettes au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) représentent 438 484,89 € en 2018, en progression par rapport à 2017 du fait de l'augmentation des opérations d'équipement éligibles.

Pour les communautés d'agglomération, l'assiette des dépenses est constituée des dépenses réalisées l'année même, il n'y a pas un décalage de 2 ans comme cela est le cas pour la plupart des autres types de collectivités.

#### c) Subventions d'investissement

Les principales subventions perçues, d'un montant de 652 478,61 €, sont listées ci-après :

- Participations de la Ville de Bourges au financement des travaux réalisées par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de l'opération de réorganisation spatiale des services : 299 633,53 €,
- 206 853 € de recettes titrées à l'encontre d'un prestataire privé suite à la création d'un giratoire en vue de desservir une nouvelle surface commerciale Boulevard de l'Avenir (1<sup>er</sup> acompte),
- 36 136,41 € de participation versée par l'École Nationale Supérieure d'Art pour les travaux de réfection du site implanté à Bourges dans le cadre de la convention de co-financement signée en 2013,
- 33 225 € perçu de l'Agence nationale de l'habitat pour l'étude pré-opérationnelle OPAH RU,
- 31 680,95 € de subventions versées par la Région Centre Val-de-Loire dans le cadre de diverses opérations : plan climat air énergie territorial, assistance à maîtrise d'ouvrage pour la requalification du parc d'activités des Danjons, solde étude pré-opérationnelle OPAH RU et solde étude de faisabilité pour la création d'un équipement favorisant le réemploi,
- 26 958,02 € de subventions versées par Agglobus dans le cadre de la création d'arrêts de bus dans la zone d'activités de Beaulieu à Bourges,
- ...

#### d) Emprunt

En 2018, la collectivité a mobilisé un emprunt à hauteur de 2 490 000 €. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux variable ; à l'origine Euribor 3 mois + 0,78 %, marge renégociée depuis à 0,54 %.

#### e) Autres recettes

Sur le chapitre « 27- Autres immobilisations financières » sont comptabilisées les créances assimilables à des prêts effectuées par la collectivité. En 2018, les titres de recettes émis concernent :

- Le remboursement partiel de l'avance consentie au budget annexe Parc d'activités du Moutet : 1 022 963,54 € (en parallèle, le budget principal a versé au budget annexe une subvention exceptionnelle),

- L'annuité due par la Ville de Bourges pour les droits acquis des agents transférés et pour les dépenses d'équipement faites pour les services communs : 31 264,10 €.

Enfin, des recettes ont été titrées dans le cadre de la réalisation de travaux pour compte de tiers :

- Travaux réalisés pour le compte de la commune de Trouy : 122 685,48 €
- Travaux réalisés pour le compte de la Ville de Bourges (Rue Louis Mallet) : 59 222,46 €.

### 1.3.2. Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement - hors RAR	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
20 - Immobilisations incorporelles (*)	138 170,87	0,00	-100,00%	2,78%	0,00%
204 - Subv d'équipement versées (*)	128 469,00	0,00	-100,00%	2,59%	0,00%
21- Immobilisations corporelles (*)	325,80	0,00	-100,00%	0,01%	0,00%
23- Immobilisations en cours (*)	70 713,39	0,00	-100,00%	1,42%	0,00%
Opérations d'équipement	8 385 850,40	9 328 614,41	11,24%	168,77%	115,49%
26 - Immobilisations Financières	0,00	16,00		0,00%	0,00%
27 - Autres immo. Financières	6 840,00	1 653 581,71	n.s.	0,14%	20,47%
16 - Remboursements d'emprunts	400 230,89	521 737,27	30,36%	8,06%	6,46%
45 - Travaux pour comptes de tiers	7 678,72	276 096,87	n.s.	0,15%	3,42%
<b>TOTAL</b>	<b>9 138 279,07</b>	<b>11 780 046,26</b>	<b>28,91%</b>	<b>183,92%</b>	<b>145,84%</b>

(\*) hors opérations d'équipement

Les principales dépenses sont les suivantes :

#### a) Les dépenses d'équipement

Afin d'améliorer la lisibilité des actions engagées par la collectivité, toutes les dépenses d'équipement sont désormais intégrées sur des chapitres-opérations. Une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux et de frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Le contrôle des crédits n'est pas opéré au niveau des chapitres (20, 204, 21 ou 23) mais au niveau de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération quelle que soit l'imputation par nature des dépenses.

Chapitres opérations - hors RAR	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017
11 - Bâtiments administratifs	967 999,73	1 030 009,82	6,41%
12 - Aires accueil gens du voyage	11 450,09	12 243,82	6,93%
14 - SIG	39 600,00	Chapitre supprimé	
15 - Voirie communautaire	1 122 494,20	2 096 405,62	86,76%
16 - Parc activités	83 941,79	696 050,61	729,21%
18 - Développement économique	1 882 952,68	223 448,86	-88,13%
21 - Solidarité Communautaire	1 854 399,40	2 313 806,74	24,77%
22 - Aides au logement	591 890,00	964 400,00	62,94%
23 - Pôle Gare	276 030,62	0,00	
26 - Eliminations déchets	660 135,77	526 215,50	-20,29%
27 - Compétence Incendie	20 120,86	20 794,56	3,35%
28 - Formation continue	42 722,07	9 914,72	-76,79%
29 - Enseignement supérieur	402 303,11	622 274,56	54,68%
30 - Politique de la Ville	308 588,91	105 707,78	-65,74%
31 - Documents d'urbanisme	117 166,53	219 922,76	87,70%
32 - Plan vélo intercommunal	4 054,64	212 115,51	5131,43%
33 - Equipements structurants		120 351,90	
34 - Projets aménagement et devpt du territoire		154 951,65	
<b>TOTAL</b>	<b>8 385 850,40</b>	<b>9 328 614,41</b>	<b>11,24%</b>

Les principales opérations sont détaillées ci-après :

✓ Opération 11 : Bâtiments administratifs

Les dépenses 2018 de ce chapitre sont principalement liées à :

- l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour environ 666 k€,
- des travaux sur différents bâtiments ainsi que des achats de mobilier notamment dans le cadre de la réorganisation spatiale des services.

✓ Opération 15 : Voirie Communautaire

Ce chapitre comprend le paiement :

- d'une subvention d'équipement au Conseil Départemental du Cher pour la construction de la Rocade Nord-Ouest : 1 000 000 €. Au 31/12/2018, 2 500 000 € ont été versés sur les 3 500 000 € prévus.
- des travaux de voirie notamment au niveau de la Rue Louis Mallet et du boulevard de l'Avenir : 1,1 M€.

✓ Opération 16 : Parcs d'activités

En 2018, les dépenses ont concerné :

- L'acquisition de terrains en vue de prolonger la zone d'activités Détour du Pavé à St Doulehard notamment : 516 k€
- Des frais d'études : 38 k€
- Des travaux en particulier sur la ZAC Beaulieu à Bourges (133 k€) et l'achat de matériel de vidéosurveillance (7,8 k€).

✓ Opération 18 : Développement Economique

Il s'agit principalement :

- Des opérations concernant la gestion de l'aéroport : 112 k€
- De subventions versées à des prestataires privés pour favoriser le développement économique du territoire : 81 k€

✓ Opération 21 : Solidarité communautaire

Dans le cadre des fonds de concours 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Générations, la Communauté d'Agglomération a versé en 2018 les subventions d'équipement suivantes :

- Ville de Bourges : 634 750 € pour le projet de création de la future Maison de la Culture,
- Commune de St Doulichard : 194 019,50 € pour la restructuration et l'extension du groupe scolaire du bourg,
- Commune de Trouy : 108 802 € pour la rénovation de l'espace Jean Marie Truchot,
- Commune de Marmagne : 67 872,14 € pour la 2<sup>nde</sup> phase d'aménagement de l'accueil périscolaire,
- Commune de Plaimpied Givaudins : 56 818 € pour la restructuration de groupe scolaire (cantine et accueil périscolaire),
- Commune de St Just : 52 000 € pour la restructuration d'un bâtiment public en vue de la création d'un centre socioculturel multiservices,
- Commune de La Chapelle St Ursin : 48 973 € pour la construction de vestiaires au stade,
- Commune du Subdray : 38 458,75 € pour le réaménagement des aires de jeux Espace enfants et city park,
- Commune de Morthomiers : 31 604 € pour la construction d'un bâtiment sportif,
- Commune de Vorly : 18 027,50 € pour la réfection de la toiture de l'église,
- Commune de Berry-Bouy : 17 845,39 € pour les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux.

En outre, la collectivité a mandaté les fonds de concours suivants pour :

- la création de la Maison de la Culture à Bourges : 1 000 000 € (montant total attribué : 3,5 M€),
- le financement du projet Canal de Berry à Vélo : 44 636.46 € (montant total attribué : 225 k€).

✓ Opération 22 : Aides au logement

Ce chapitre comprend :

- les aides à la pierre pour un montant total de 364 k€,
- et la participation au financement des opérations patrimoniales réalisées par Bourges Habitat : 600 k€. Dans le cadre du protocole conclu fin 2017, Bourges Plus s'est engagé à verser une participation totale de 5 M€ (autorisation de programme créée).

✓ Opération 26 : Collecte et traitement des déchets

Les dépenses de l'exercice 2018 représentent au total 526 k€ dont 319 k€ pour l'achat de bacs et de colonnes d'apport volontaire, le reste des dépenses concernant principalement des travaux sur les déchetteries.

✓ Opération 29 : Enseignement supérieur

Il s'agit entre autres des dépenses liées :

- aux travaux de rénovation de l'ENSA : 119 k€ en 2018,
- au versement de subventions d'équipement :
  - pour la réhabilitation des bâtiments de l'IUT – 4<sup>e</sup> phase : 250 k€. Il s'agit d'un 2<sup>ème</sup> acompte, la participation totale de Bourges Plus étant fixée à 1 000 000 € au maximum.
  - pour l'extension des locaux de l'INSA : 249 514 €. Une convention a été signée avec le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération apportant 1 M€ sur les 8 M€ TTC de dépenses estimées.

✓ Opération 30 : Politique de la Ville

Il s'agit de l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre de cette compétence et notamment l'étude urbaine intégrée dans le nouveau programme de renouvellement urbain.

✓ Opération 31 : Documents d'urbanisme

Ce chapitre regroupe les dépenses effectuées par la collectivité pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.

✓ Opération 32 : Plan vélo intercommunal

En 2018, 212 000 € de travaux ont été réalisés pour créer des bandes cyclables notamment au niveau de la rue Louis Mallet à Bourges.

✓ Opération 33 et 34 : Equipements structurants et projets d'aménagement et de développement du territoire

En 2018, la collectivité a réglé les dépenses suivantes :

- poursuite des études concernant la réalisation d'un centre balnéo-ludique (109 k€)
- fin de l'étude d'opportunité d'un centre des congrès (10 k€)
- réalisation d'une étude de réorganisation des circulations automobiles : 78 k€
- démarrage d'une étude concernant le transfert de la compétence gestion des eaux pluviales : 32 k€
- travaux préalables à une étude concernant le secteur Félix Chedin : 11 k€

## 1.4. Les ratios

Le tableau ci-dessous reprend les ratios financiers obligatoires. Les montants des dépenses et recettes de fonctionnement sont neutralisés des montants des reversements de fiscalité figurant au chapitre 014 (attributions de compensation, FNGIR et FPIC).

<b>Ratios financiers – Budget Principal seul</b>	<b>CA 2017 Pop = 100 705</b>	<b>CA 2018 Pop = 100 383</b>	<b>Moyenne nationale 2016 des Comm. d'Agglo</b>
1 - Dépenses réelles de fonct /pop ( €/hab)	330	350	353
2 - Produits des impositions directes/ pop ( €/hab)	397	385	326
2 bis - Produits des impositions directes hors reversements de fiscalité /pop ( €/hab)	94	86	151
3 - Recettes réelles de fonct/pop ( €/hab)	387	373	422
4 -Dépenses d'équipement brut/pop ( <u>hors chapitre 204</u> ) ( €/hab)	32	47	78
5 - Encours dette/pop ( €/hab)	37	56	365
6 - DGF/pop ( €/hab)	113	109	105
7 - Dépenses de personnel/dép de fonct. ( %)	43 %	42%	36.7%
9 - Marge d'autofinancement courant (%) Dép de fonct et remboursement dette en capital/recette fonct =	85%	95%	91%
10 - Dép. d'eqpt brut /recettes fonctionnement (%)	8 %	13%	18.4%
11 - Encours de dette /recettes de fonctionnement (%)	9%	15%	86.5%

Avec les réserves d'usage sur l'interprétation des ratios de la moyenne nationale, ces comparaisons permettent néanmoins de constater :

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité qui se situent fin 2018 pratiquement au niveau de la moyenne nationale 2016 ;
- la perte de recettes fiscales de la collectivité en 2018, avec cette particularité à noter par comparaison avec la moyenne nationale :
  - en montants bruts (non retraités des reversements de fiscalité) le montant d'impôt perçu par habitant reste très supérieur à la moyenne, d'où notre potentiel financier par habitant supérieur à la moyenne nationale qui nous rend contributeur au FPIC,
  - mais en montants nets (après retraits des AC versées, du FNGIR et du FPIC), le montant de produit restant disponible pour financer les autres postes du budget est très largement inférieur à la moyenne (poids des AC aux communes principalement) ;
- La progression sensible des dépenses d'équipement, qui restent néanmoins très inférieures à la moyenne nationale, étant précisé que ce ratio ne comprend pas les subventions d'équipement versées (fonds de concours, participations à des investissements de tiers...). Dans le domaine des aides, Bourges Plus se distingue en revanche par le niveau élevé payé par habitant (46€/hab), soit le même montant qu'en dépenses d'équipement, et le double du ratio national ;

- L'évolution de l'endettement qui progresse mais qui est encore loin du niveau national ;
- la stabilisation en structure des dépenses de personnel ;
- et la réduction de la marge d'autofinancement qui se dégrade par rapport à 2017, qui se situe maintenant sous la moyenne nationale.

## 1.5. La dette

Au 31/12/2018, l'encours de dette s'établit à 5 662 471 € suite à la mobilisation d'un nouvel emprunt d'un montant de 2 490 000 €. Le recours à l'emprunt a permis de conserver un fonds de roulement en fin d'exercice tout en remboursant par anticipation 2 emprunts dont les taux d'intérêt étaient élevés (4,72 %).

Sur le budget principal, au 31/12/2018, le taux d'intérêt moyen de la dette est de 1,96% pour une durée de vie résiduelle moyenne de 15 ans et 6 mois.

La dette consolidée est présentée en fin de document.

## **2. Les autres budgets à caractère administratif**

### **2.1. Le budget Archéologie Préventive**

#### **2.1.1 Détermination des résultats**

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Archéologie Préventive » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2018 (a)		Recettes 2018 (d)	615 715,54
Dépenses 2018 (b)		Dépenses 2018 (e)	615 715,54
Solde d'exécution 2018 (a-b)	0,00	Résultat exercice 2018 (d-e)	0,00
Solde d'exécution 2017 reporté (c)		Résultat exercice 2017 reporté (f)	
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>0,00</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>0,00</b>

Ce budget ne comporte aucune écriture au niveau de la section d'investissement. **La section de fonctionnement** est équilibrée en dépenses et en recettes et **le solde d'exécution nul**.

Les principales écritures inscrites en section de fonctionnement sont détaillées ci-dessous. De manière globale, l'activité du service est en baisse par rapport à 2017 ; année qui a connu un pic d'activités sur les missions de fouilles archéologiques.

#### **2.1.2 Les recettes de fonctionnement**

Les recettes réelles de fonctionnement, représentent 615 715,54 € et sont composées comme suit :

- Recettes de fouilles à hauteur de 107 872,90 € (contre 333 016,68 € en 2017 ; année durant laquelle a été réalisée une partie importante de la fouille du terrain de la future Maison de la Culture).  
En 2018, la Communauté d'Agglomération a procédé à l'émission de titres concernant:
  - la fouille du terrain de la future la Maison de la Culture : 31 877 €,
  - la fouille pour les travaux de la Rocade Nord-Ouest : 75 995,90 € (fouille réalisée en groupement avec l'INRAP).
- Subventions accordées :
  - par le Ministère de la Culture en compensation des travaux engagés pour les 6 opérations de diagnostic archéologique entre le 1<sup>er</sup> juin 2016 et le 30 mai 2017 : 92 419,92 €.  
Sur l'exercice 2017, la Communauté d'Agglomération avait perçu 164 488,75 €, 12 opérations dont une de plus de 10 hectares ayant été réalisée entre le 1<sup>er</sup> juin 2015 et le 30 mai 2016,
  - par la DRAC pour les travaux de recherche archéologique sur le site des Jardins de l'Archevêché : 4 000 €.
- Participations versées par un organisme suite à la réalisation d'une étude : 350 €,
- Ventes d'ouvrages édités par le service Archéologie : 421,52€,
- Remboursement de rémunérations suite à l'absence d'agents pour raison médicale : 41 231,87 €.

### 2.1.3 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement, correspondant à 615 715,54 €, sont constituées comme suit :

- 139 642,88 € de charges à caractère général dont :
  - 14 453,56 € de dépenses réalisées dans le cadre de l'activité de fouilles,
  - 49 372,50 € de dépenses réalisées dans le cadre de l'activité de diagnostics,
  - 76 684,09 € de dépenses non individualisables par activité et comprenant notamment les frais liés au bâtiment.
  
- 476 071,39 € de charges de personnel contre 514 667,97 € en 2017 ; le service ayant eu moins recours à des contractuels en 2018.

Compte tenu des éléments présentés ci-avant, il a été nécessaire que la collectivité verse une subvention d'équilibre d'un montant de 369 419,33 € (montant 2017 : 293 495,95 €). Cette évolution s'explique par le fait qu'une forte proportion des charges imputées sur ce budget (frais de structure et charges de personnel) sont fixes quel que soit le nombre de fouilles réalisées et le chiffre d'affaires 2018 fut moins élevé qu'en 2017.

## 2.2 Le budget Technopole Lahitolle

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, toutes les dépenses et recettes concernant l'hôtel d'entreprises et le centre d'affaires ont été transférées sur le nouveau budget annexe Activités Locatives assujetties à la TVA. Désormais, ce budget retrace uniquement les dépenses liées à l'aménagement de la zone Lahitolle ainsi que les dépenses d'entretien et d'animation du site.

### 2.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Technopole Lahitolle » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2018 (a)	119 326,48	Recettes 2018 (d)	454 847,07
Dépenses 2018 (b)	391 306,08	Dépenses 2018 (e)	102 571,32
Solde d'exécution 2018 (a-b)	-271 979,60	Résultat exercice 2018 (d-e)	352 275,75
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	-77 296,15	Résultat exercice 2017 reporté (f)	0,00
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-349 275,75</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>352 275,75</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	<b>INVT</b>		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2018	352 275,75
Restes à réaliser dépenses (h)	3 000,00	Solde d'invnt de clôture 2018	-349 275,75
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-3 000,00	Fonds de roulement avant RAR	3 000,00
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-352 275,75</b>	<b>Solde des RAR</b>	<b>-3 000,00</b>
		<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>0,00</b>

**Le résultat de clôture de fonctionnement fin 2018 est excédentaire de 352 275,75 €.**

Après reprise du résultat antérieur d'investissement (- 77 296,15 €) et en intégrant les reports de dépenses d'investissement fin 2018 (3 000 €), **le solde d'exécution d'investissement de clôture est déficitaire de - 352 275,75 €.**

**Le solde de clôture** du budget annexe Technopole Lahitolle, après prise en compte des restes à réaliser, **toutes sections confondues est donc nul.**

### 2.2.2 La section de fonctionnement

#### a) Les recettes de fonctionnement

Les produits de fonctionnement, s'élèvent à 454 847,07 €. Il s'agit des :

- Des recettes liées à l'organisation de l'évènement Envirorisk : 350 €,
- De divers produits de gestion courante : 3,03 €,
- De la subvention du Budget Principal d'un montant de 454 495,04 € (contre 321 241,46 € en 2017),

### b) Les dépenses de fonctionnement

En 2018, les dépenses de fonctionnement représentent 102 571,32 € et sont constituées :

- des dépenses d'exploitation pour un montant de 69 825,25 €.

Les dépenses sont détaillées ci-après :

- charges d'entretien des espaces verts : 39 k€
  - frais liés au nettoyage du site et à l'entretien de la voirie : 20 k€
  - taxe foncière : 4 750 €
  - frais divers d'études : 6 000 €
- des charges financières : 27 346,34 €,
  - des autres charges de gestion courante : 222,73 €,
  - des dotations aux amortissements (écritures d'ordre) : 5 177 €.

## 2.2.3 La section d'investissement

### a) Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissement est de 119 326,48 €. Elles sont détaillées ci-après :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 114 149,48 €,
- Amortissement des biens : 5 177 €.

### b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement ne comprennent que des opérations réelles pour un montant total de 391 306,08 €. Elles se décomposent comme suit :

- Frais d'étude dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux Lahitolle : 34 610 €

Cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'armes,

- Frais d'étude dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux Lahitolle : 22 619 €

Cette opération gérée également dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du centre d'affaires en incluant le bâtiment 696,

- Autres dépenses d'équipement : 47 410,40 €, des travaux de signalétique ayant notamment été réalisés en 2018,
- Dépenses liées à la dette : 286 666,68 €.

## 2.2.4 La dette

Au 31/12/2018, l'encours de dette s'établit à 3 581 666 € (baisse de 7,4 % par rapport à fin 2017), avec un taux moyen d'intérêt de 0,74 %, pour une durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 4 mois.

## 2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe toutes les activités locatives de la Communauté d'Agglomération soumises à TVA situées dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur et Lahitolle.

### 2.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Activités locatives » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2018 (a)	600 757,26	Recettes 2018 (d)	1 094 087,77
Dépenses 2018 (b)	627 162,56	Dépenses 2018 (e)	974 297,38
Solde d'exécution 2018 (a-b)	-26 405,30	Résultat exercice 2018 (d-e)	119 790,39
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	-93 385,09	Résultat exercice 2017 reporté (f)	0,00
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-119 790,39</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>119 790,39</b>
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)		Résultat de fonct. Clôture 2018	119 790,39
Restes à réaliser dépenses (h)		Solde d'invnt de clôture 2017	-119 790,39
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	0,00
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-119 790,39</b>	Solde des RAR	0,00
		<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>0,00</b>

**La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 119 790,39 €.** Ce dernier devra faire l'objet d'une décision en matière d'affectation du résultat. Avec le report du solde d'exécution déficitaire antérieur de - 93 385,09 €, **le solde de clôture en investissement est déficitaire de - 119 790,39 €** (pas de restes à réaliser au 31/12/2018).

**Le solde de clôture du budget annexe Activités locatives assujetties à TVA toutes sections confondues est donc nul.**

### 2.3.2 La section de fonctionnement

#### a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 889 600,77 € et comprennent :

- des recettes locatives pour un total de 458 613,55 € réparties comme suit :
  - revenus des immeubles : 331 710,12 €,
  - charges locatives : 126 903,43 €.

Les recettes locatives sont en forte hausse par rapport à 2017 (CA 2017: 363 404,41 €) suite à la reprise en gestion directe des locaux situés au niveau de Pôle capteur et de la zone d'activités Esprit 1. Cet accroissement est en partie lié à des régularisations sur 2018 de loyers non facturés en 2017.

- des produits exceptionnels pour 9 019,94 €, l'essentiel de cette somme étant lié à un remboursement d'assurance suite à un dommage bris de glace sur le bâtiment « hôtel d'entreprises »,
- des produits financiers pour 171,92 € suite au solde du mandat de maîtrise d'ouvrage conclu lors de la construction de l'hôtel d'entreprises,
- La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal d'un montant de 421 795,36 €; somme en baisse par rapport à 2017 (487 239,73 €).

b) Les recettes d'ordre

Il s'agit des écritures concernant la quote-part des subventions amortissables : 204 487 € (montant identique réalisé en dépenses d'investissement).

c) Les dépenses réelles

En 2018, les dépenses de fonctionnement représentent 622 500,36 € alors qu'elles étaient de 591 381,17 € en 2017. Cela s'explique en partie par la forte hausse du montant payé dans le cadre des taxes foncières (135 435 € en 2018 contre 104 489 € en 2017), compte tenu de l'accroissement du nombre de bâtiments intégrés sur ce budget.

Ces dépenses sont constituées :

- De dépenses d'exploitation des différents bâtiments pour un montant de 541 651,59 €,
- De charges financières à hauteur de 78 945,40 €,
- Des charges exceptionnelles pour 1 903,37 € correspondant à des annulations de titres sur exercice antérieur.

d) Les dépenses d'ordre

Il s'agit des écritures de dotations aux amortissements : 351 797,02 € (montant identique réalisé en recettes d'investissement).

### 2.3.3 La section d'investissement

a) Les recettes réelles

Les recettes d'investissement représentent 219 149,39 € et comprennent :

- 125 685,15 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit de la part de l'excédent de fonctionnement affectée en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2017,
- 14 960,20 € de participations versées par des locataires ayant demandé des travaux d'aménagement spécifiques lors de la signature des baux,
- 15 229,26 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires,
- 63 274,78 € de recettes liées au solde du mandat de maîtrise d'ouvrage conclu avec la SEM Territoria lors de la construction de l'hôtel d'entreprises (régularisation des avances versées par Bourges Plus).

b) Les recettes d'ordre

Il s'agit des écritures de :

- dotations aux amortissements : 351 797,02 € (montant identique réalisé en dépenses de fonctionnement)
- régularisations d'avances versées dans le cadre des marchés de travaux : 29 810,85 € (montant identique réalisé en dépenses d'investissement).

c) Les dépenses réelles

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à 392 864,71 € et se décomposent comme suit :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 299 677,95 €,
- reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 4 085,09 €,
- et des dépenses d'équipement pour 89 101,67 € :
  - dont 70 763,53 € pour le bâtiment situé à la Chancellerie afin d'installer notamment une ventilation au niveau d'un restaurant,
  - dont 11 096,43 € sur le site de l'hôtel d'entreprises pour la mise en place d'une alarme anti-intrusion,
  - dont 5 380 € pour le bâtiment pôle capteur,
  - dont 1 861,71 € pour le plateau de formation implanté à l'hôtel d'entreprises.

d) Les dépenses d'ordre

Il s'agit des écritures :

- concernant la quote-part des subventions amortissables : 204 487 € (montant identique réalisé en recettes de fonctionnement)
- concernant les régularisations d'avances versées dans le cadre des marchés de travaux : 29 810,85 € (montant identique réalisé en recettes d'investissement).

### 2.3.4 La dette

Au 31/12/2018, l'encours de dette de ce budget annexe s'établit à 4 649 742,06 €. Cette dette est composée de 8 emprunts souscrits auprès de 4 organismes bancaires. Le taux moyen est de 1,68 % et la durée de vie résiduelle moyenne de 15 ans et 9 mois.

### **3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement**

Sont regroupés sous cette thématique, les budgets annexes parc d'activités de la Voie Romaine et parc d'activités du Moutet.

#### **3.1. Le budget Parc d'activités de la Voie Romaine**

S'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

##### **3.1.1 Détermination des résultats**

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Parc d'Activités de la Voie Romaine » s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2018 (a)	718 649,73	Recettes 2018 (d)	611 940,97
Dépenses 2018 (b)	385 483,33	Dépenses 2018 (e)	790 060,47
Solde d'exécution 2018 (a-b)	333 166,40	Résultat exercice 2018 (d-e)	-178 119,50
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	-333 166,40	Résultat exercice 2017 reporté (f)	693 156,35
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>0,00</b>	<b>Résultat de clôture 2017 (d-e+f)</b>	<b>515 036,85</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)		Résultat de fonct. Clôture 2018	515 036,85
Restes à réaliser dépenses (h)		Solde d'invnt de clôture 2018	0,00
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	515 036,85
		Solde des RAR	0,00
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>0,00</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>515 036,85</b>

Après prise en compte du résultant antérieur (693 156,35 €), **le résultat de clôture de la section de fonctionnement présente un excédent de 515 036,85 €.** La section d'investissement présente, quant à elle, **un résultat nul fin 2018.**

Ce parc d'activités est en fin d'aménagement, la dernière parcelle cessible ayant été vendue au cours de l'année 2018.

##### **3.1.2 La section de fonctionnement**

###### **a) Les écritures réelles**

Les dépenses réelles correspondent aux travaux réalisés au cours de l'année 2018 pour l'aménagement du Parc d'Activités soit 71 410,74 €.

Au niveau des recettes, il s'agit de la constatation de la vente de la dernière parcelle de terrain d'une superficie de 24 246 m<sup>2</sup> : 226 457,64 €.

### b) Les écritures d'ordre

En 2018, une dépense a été constatée à hauteur de 718 649,73 € dans le cadre de la variation des stocks de terrains aménagés.

Au niveau des recettes, il s'agit :

- d'une part, des écritures de transfert des dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'année en compte de stocks (montant équivalent en dépenses d'investissement) pour 71 410,74 €,
- d'autre part, d'une régularisation comptable.

En effet, en 2013, il y a eu une affectation en réserves d'investissement d'un montant de 314 072,59 €. Or, cette opération n'aurait pas dû être réalisée, le besoin de financement étant temporaire dans l'attente de la vente des terrains aménagés. En 2018, il a donc été nécessaire de reprendre cette somme en émettant un titre de recettes en section de fonctionnement (montant identique en dépenses d'investissement).

### 3.1.3 La section d'investissement

Les écritures d'investissement sont constituées uniquement de mouvements d'ordre :

- En dépenses :
  - Reprise de l'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit en 2013 en recettes d'investissement : 314 072,19 €,
  - Constatation de l'achèvement des travaux réalisés au cours de l'année 2018 : 71 410,74 €.
  
- En recettes : variation des stocks de terrains aménagés : 718 649,73 €.

## 3.2 Le budget Parc d'Activités du Moutet

Tout comme le budget annexe Parc d'Activités de la Voie Romaine, s'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

### 3.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Parc d'Activités du Moutet » s'établit comme suit :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Recettes 2018 (a)	6 112 068,45	Recettes 2018 (d)	3 440 570,19
Dépenses 2018 (b)	2 817 378,01	Dépenses 2018(e)	6 755 534,98
Solde d'exécution 2018 (a-b)	3 294 690,44	Résultat exercice 2018 (d-e)	- 3 314 964,79
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	- 3 415 273,58	Résultat exercice 2017 reporté (f)	3 435 547,93
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>- 120 583,14</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>120 583,14</b>
RESTES A REALISER		SYNTHESE	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)	0,00	Résultat de fonct. Clôture 2018	120 583,14
Restes à réaliser dépenses (h)	0,00	Solde d'invnt de clôture 2018	- 120 583,14
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	0,00
		Solde des RAR	0,00
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>- 120 583,14</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>0,00</b>

Après prise en compte du résultat antérieur, **le résultat de clôture de la section de fonctionnement en 2018 présente un excédent de 120 583,14 €.**

Avec le report du solde d'exécution déficitaire antérieur de - 3 415 273,58 €, **le solde de clôture en investissement est déficitaire de - 120 583,14 €** (aucun reste à réaliser n'a été constaté fin 2018).

Conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stock, même si la section d'investissement présente un déficit au 31/12/2018, il n'y aura pas lieu d'effectuer de virement des excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068) sur l'exercice 2019.

### 3.2.2 La section de fonctionnement

#### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement comprennent :

- le produit de la vente d'un terrain : 113 632 €,
- les subventions versées par :
  - le Conseil Régional Centre Val de Loire pour l'aménagement du site : 237 160 €,
  - l'État dans le cadre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local : 265 472,62 € perçus pour la création des infrastructures routières.
- des produits exceptionnels pour 1 029 889,95 € correspondant :

- à une régularisation d'écritures comptables : 6 926,41 €,
- au versement par le budget Principal d'une subvention exceptionnelle pour prise en compte du déficit global estimé,
- dès le démarrage de cette opération d'aménagement, il a été décidé, par prudence budgétaire, au niveau du budget principal de la Communauté d'Agglomération de constituer progressivement une provision afin de couvrir ce déficit.

Au 31/12/2017, le déficit constaté suite à la cession de plus de la moitié des terrains était de 1 022 963,54 €. Sans attendre la fin de l'opération, le Conseil Communautaire par délibération du 25/06/2018 a décidé de reprendre partiellement la provision déjà constituée à hauteur de 1 022 963,54 € et de la transformer en subvention exceptionnelle versée par le budget Principal.

- une écriture de régularisation de TVA, ce budget étant assujéti : 1,15 €,
- des recettes d'ordre de fonctionnement correspondant aux écritures de transfert des dépenses de fonctionnement en compte de stocks (montant équivalent en dépenses d'investissement), pour 1 794 414,47 €.

#### b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6 755 534,98 € et sont constituées par :

- des dépenses d'études et de travaux pour l'aménagement du Parc d'Activités : 2 297 048,24 €.

En 2018, les travaux ont consisté notamment à réaliser des infrastructures routières avec la création :

- d'un giratoire situé au bord de la rocade de Bourges à proximité de l'échangeur autoroutier,
- de pistes cyclables.
- des opérations foncières ont également été menées pour un montant global de 311 611,80 €.
- des écritures d'ordre dans le cadre d'écritures de régularisation des stocks : 4 458 486,74 €.

### 3.2.3 La section d'investissement

#### a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent :

- le versement d'une nouvelle avance par le budget Principal pour couvrir les dépenses effectuées au cours de l'année 2018 déductions faites des recettes de cession de terrains et des subventions perçues : 1 653 581,71 €
- des mouvements d'ordre liés à la variation des stocks de terrains pour un montant de 4 458 486,74 € (montant équivalent en dépenses de fonctionnement)

#### b) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées par :

- le remboursement partiel en cours d'année de l'avance consentie par le budget Principal suite au versement de la subvention d'équilibre : 1 022 963,54 €,
- les autres écritures étant des mouvements d'ordre liés aux stocks : 1 794 414,97 €.

## 4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

La collectivité exerce les compétences Eau et Assainissement. Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion de ces services publics industriels et commerciaux. Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

### 4.1. Le budget Eau

#### 4.1.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Eau s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2018 (a)	5 528 345,55	Recettes 2018 (d)	11 587 656,74
Dépenses 2018 (b)	6 241 538,11	Dépenses 2018 (e)	8 830 920,73
Solde d'exécution 2018 (a-b)	-713 192,56	Résultat exercice 2018 (d-e)	2 756 736,01
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	-2 032 563,00	Résultat exercice 2017 reporté (f)	1 901 287,99
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>-2 745 755,56</b>	<b>Résultat de clôture (d-e+f)</b>	<b>4 658 024,00</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	<b>INVT</b>		
Restes à réaliser recettes (g)	27 621,30	Résultat de fonct. clôture	4 658 024,00
Restes à réaliser dépenses (h)	565 697,42	Solde d'invnt de clôture	-2 745 755,56
<b>Solde restes à réaliser (g-h) = B</b>	<b>-538 076,12</b>	Fonds de roulement avant RAR	1 912 268,44
		Solde des RAR	-538 076,12
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-3 283 831,68</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>1 374 192,32</b>

Le fonds de roulement après prise en compte des restes à réaliser de l'exercice 2018 présente un excédent de **1 374 192,32 €** contre 1 901 287,99 € en 2017.

#### a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2018 exprimés en mouvements réels :

Mouvements réels	2017	2018	Evolution 2018/2017
Recettes réelles fonctionnement	12 123 607,25	11 248 452,97	-7,22%
Dépenses réelles fonctionnement	6 970 021,23	6 372 122,46	-8,58%
Autofinancement de l'exercice (en €)	5 153 586,02	4 876 330,51	-5,38%
Autofinancement en % des recettes	42,5%	43,4%	1,98%
Recettes d'invt hors emprunt et réserves	48 439,00	26 289,88	-45,73%
Emprunts (hors revolving)	3 858 730,60	0,00	-100,00%
Dépenses d'invt hors dette	5 134 134,77	5 436 842,38	5,90%
Rbt dette	4 350 330,60	465 491,96	-89,30%
Besoin de financement de l'exercice	5 577 295,77	5 876 044,46	5,36%
Solde de l'exercice	-423 709,75	-999 713,95	135,94%
Résultats antérieurs y compris 1068	3 884 666,49	2 911 982,39	-25,04%
Fds de roulement avant RAR	3 460 956,74	1 912 268,44	-44,75%
Solde des restes à réaliser	-538 076,12	-538 076,12	0,00%
Fds de roulement après RAR	2 922 880,62	1 374 192,32	-52,99%
Encours de dette au 31/12 (en €)	5 793 530,60	5 328 038,64	-8,03%
Encours/épargne brute (nbre années)	1,12	1,09	-2,81%
Encours /recettes fonct	47.8%	47.3%	-0,88%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 11 248 452,97 € contre 12 123 607,25 € en 2017, soit une baisse de 7,2 %. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 8,6 %, passant de 6 970 021,23 € en 2017 à 6 372 122,46 € en 2018.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de 4 876 330,51 € contre 5 153 586,02 € en 2017, soit une baisse de 5 % par rapport à 2017, mais un montant sensiblement plus élevé que celui de 2016 qui était de 4 684 k€.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement s'élèvent à 26 289,88 €.

Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette y compris opération de refinancement de dette) atteignent 5 902 334,34 €.

#### *b) Les mouvements d'ordre et report à nouveau*

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant total de 2 798 002,04 € de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	2 452 098,27	Amortissement des subventions	339 203,77
	Provisions budgétaires	6 700,00		
		<b>2 458 798,27</b>		<b>339 203,77</b>
<b>RECETTES</b>	Amortissement des subventions	339 203,77	Amortissement des biens	2 452 098,27
			Provisions budgétaires	6 700,00
		<b>339 203,77</b>		<b>2 458 798,27</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 798 002,04</b>		<b>2 798 002,04</b>	

Le résultat de fonctionnement de clôture, après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2017 (1 901 287,99 €) est de 4 658 024,00 €.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du résultat négatif 2017 (- 2 032 563,00 €) est de - 2 745 755,56 €.

### c) Les restes à réaliser

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2018, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, des reports ont été inscrits comme suit :

- Dépenses d'équipement pour 565 697,42 €
- Recettes de subventions pour 27 621,30 €
- Solde des restes à réaliser - 538 076,12 €

Compte tenu de ces reports de crédits, **le besoin de financement de clôture de la section d'investissement est de - 3 283 831,68 €.** Le montant disponible en fonctionnement s'établit donc à **1 374 192,32 €** soit le besoin de financement de la section d'investissement après RAR, corrigé du résultat de fonctionnement (4 658 024,00 €).

## 4.1.2 La section de fonctionnement

### a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 comparées à celles de 2017 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
013 - Atténuation de charges	23 889,85	25 677,25	7,48%	0,20%	0,23%
70 - Produits des services	11 984 461,83	11 098 069,52	-7,40%	98,85%	98,66%
74 - Dotations et participations	14 431,00	11 208,00	-22,33%	0,12%	0,10%
75 - Produits de gestion courante	90 657,18	104 271,67	15,02%	0,75%	0,93%
77 - Produits exceptionnels	10 167,39	9 226,53	-9,25%	0,08%	0,08%
<b>TOTAL</b>	<b>12 123 607,25</b>	<b>11 248 452,97</b>	<b>-7,22%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Produits des services :

Ce poste est principalement constitué :

- du produit des ventes d'eau pour 8 176 907,38 € ;

Cette recette est en baisse de 5,7 % par rapport à l'année 2017, les consommations diminuant régulièrement depuis plusieurs années. Ce phénomène a été accentué en 2018, à la suite du décalage en 2017 des dates de relèves (5,3 millions de m<sup>3</sup> d'eau facturés en 2017 contre 5 millions de m<sup>3</sup> en 2018) ;

- les locations de compteurs représentent 1 274 646,67 €, soit - 11 % par rapport à 2017, la collectivité ayant souhaité que les abonnements soient désormais facturés à terme échu ce qui a provoqué un décalage de recettes sur l'année 2019,
- la redevance pollution domestique atteint 1 142 668,64 € (montant quasi similaire à 2017),
- les recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers s'élèvent à 156 285,25 €.

- Produits de gestion courante :

Ils représentent 104 k€ en 2018 et sont composés notamment :

- des redevances versées par les opérateurs téléphoniques ayant une antenne sur des bâtiments exploités par Bourges Plus : 62 k€,
- de recettes à l'encontre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour les missions de facturations des redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte : 34 k€.

- Produits exceptionnels :

Ce chapitre retrace toutes les recettes exceptionnelles et notamment les recouvrements sur créances admises en non-valeur et les régularisations de solde créditeurs suite surestimation des dépenses lors des rattachements de fin d'année.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018, comparées à celles de 2017, se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
011 - Charges à caractère général	1 873 268,78	1 850 685,19	-1,21%	26,88%	29,04%
012 - Charges de personnel	2 915 956,78	3 011 299,13	3,27%	41,84%	47,26%
014 - Atténuations de produits	1 154 528,72	1 142 668,64	-1,03%	16,56%	17,93%
65 - Autres charges courantes	95 202,86	98 938,06	3,92%	1,37%	1,55%
66 - Charges financières	711 925,80	112 737,09	-84,16%	10,21%	1,77%
67 - Charges exceptionnelles	219 138,29	155 794,35	-28,91%	3,14%	2,44%
<b>TOTAL</b>	<b>6 970 021,23</b>	<b>6 372 122,46</b>	<b>-8,58%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Charges à caractère général :

Ce poste s'établit à 1 850 685,19 € soit une baisse de 1,21 % par rapport à 2017. Les dépenses les plus importantes sont :

- Achat d'eau : 256 706,72 € ; montant stable par rapport à 2017,
- Fluides (eau, électricité, gaz) : 278 788,56 € (montant en hausse de 10,54 % par rapport à 2017),
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 267 824,33 €,
- Fournitures de petits équipements : 241 605,41 €,
- Locations mobilières et immobilières : 89 297,67 €,
- Redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des prélèvements d'eau : 244 445,89 €.

- Charges de personnel :

Ce chapitre regroupe :

- les dépenses liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence eau.

En 2018, ces frais représentent 3 011 299,13 € soit une hausse de 3,3% par rapport à 2017.

- Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances pollution et modernisation des réseaux de collecte. Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Autres charges courantes :

Sur l'année 2018, il s'agit principalement :

- des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes : 80 750,43 €.

Chaque année, le comptable de la DDFIP de Bourges présente des états de pertes sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire par exemple),

- de la participation au SMIRNE pour l'alimentation de la Commune de St Michel de Volangis,
- des versements effectués par Bourges Plus dans le cadre du dispositif « mesures agro environnementales territorialisées » pour les campagnes 2016 et 2017.

- Charges financières :

Les charges financières s'élèvent à 112 737,09 € contre 711 925,80 € en 2017, année au cours de laquelle la collectivité avait payé des indemnités de refinancement de dette à hauteur de 500 000 € (cf. point 4.1.4 « Dette »).

- Charges exceptionnelles :

Elles représentent 155 794,35 €. Il s'agit :

- des titres annulés sur exercices antérieurs : 119 539,12 € contre 181 360,44 € en 2017,
- des subventions exceptionnelles versées au SMEAL pour le remboursement d'un emprunt effectué pour la création de chambres de comptage : 13 270 €,
- du remboursement effectué à une autre collectivité pour prise en compte des frais supportés par celle-ci, suite à la mutation d'un agent ayant eu un accident de travail.

### 4.1.3 La section d'investissement

#### a) Les recettes d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
1068 - Résultat mis en réserves	4 015 941,50	3 043 257,40	-24,22%	50,69%	100,00%
13 - Subventions d'investissement	48 439,00	0,00	-100,00%	0,61%	0,00%
16 - Emprunts et dettes (hors revolving)	3 858 730,60	0,01	-100,00%	48,70%	0,00%
20 - Régularisations		26 289,87		0,00%	0,86%
<b>TOTAL</b>	<b>7 923 111,10</b>	<b>3 069 547,28</b>	<b>-61,3%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

#### b) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evol 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	4 350 330,60	465 491,96	-89,30%	45,87%	7,89%
20 - Immobilisations incorporelles	209 205,17	338 892,65	61,99%	2,21%	5,74%
21 - Immobilisations corporelles	1 433 275,09	1 652 290,96	15,28%	15,11%	27,99%
23 - Immobilisations en cours	3 491 654,51	3 445 658,77	-1,32%	36,81%	58,38%
<b>TOTAL</b>	<b>9 484 465,37</b>	<b>5 902 334,34</b>	<b>-37,77%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 5 436 842,38 € en 2018 contre 5 134 134,77 € en 2017 soit une hausse de près de 6 %.

#### ✓ Immobilisations incorporelles :

Ce chapitre comprend notamment :

- Les acquisitions de logiciels : 219 k€ sachant que des dépenses importantes ont été effectuées sur les années 2017 et 2018 pour l'acquisition d'une nouvelle solution informatique pour la facturation.

- Les études agro-environnementales : 62 k€,
- Les études pour le périmètre de protection de Saint-Ursin : 51 k€.

#### ✓ Immobilisations corporelles :

Les principaux investissements 2018 concernent :

- La mise en place de la télé-relève des compteurs d'eau : 1 197 611,15 €. Le montant global de cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation de programme est estimé à 4 215 000 € et doit se terminer en 2020.

- L'achat de matériel roulant : 391 012,88 €,
- L'achat de matériels spécifiques au service de l'Eau : 62 k€.

#### ✓ Immobilisations en cours :

Ce poste comprend :

- Réhabilitation des réseaux : 3 329 k€
  - Dont 1 894 k€ de travaux effectués sur Bourges,
  - Dont 749 k€ de travaux sur la commune de Trouy,
  - Dont 535 k€ concernant les travaux de sécurisation entre Marmagne et Berry Bouy.

- Travaux et aménagements divers et notamment sur les réservoirs : 116 k€.

✓ Emprunts

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 465 491,96 € pour l'année 2018 (cf. point 4.1.4 « Dette »).

#### 4.1.4 La dette

L'encours de dette au 31/12/2018 s'établit à 5 328 039 €, soit une baisse de 8 % par rapport à 2017. La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années d'épargne brute, est de 1,09.

Le taux moyen pour la dette du budget annexe de l'Eau est de 2,07 % et la durée de vie résiduelle moyenne de l'encours au 31 décembre 2018 est de 11 ans et 3 mois. Les quatre emprunts restants sont à taux fixe et sont souscrits auprès de 2 prêteurs (SFIL et Crédit Agricole).

## 4.2. Le budget Assainissement Collectif

### 4.2.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Assainissement Collectif s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2018 (a)	5 572 112,59	Recettes 2018 (d)	11 968 674,16
Dépenses 2018 (b)	4 092 043,87	Dépenses 2018 (e)	9 313 875,97
Solde d'exécution 2018 (a-b)	1 480 068,72	Résultat exercice 2018 (d-e)	2 654 798,19
	-1 102		
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	144,28	Résultat exercice 2017 reporté (f)	629 712,80
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>377 924,44</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>3 284 510,99</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	<b>INVT</b>		
Restes à réaliser recettes (g)	79 098,60	Résultat de fonct. Clôture 2018	3 284 510,99
Restes à réaliser dépenses (h)	868 312,52	Solde d'invt de clôture 2018	377 924,44
Solde restes à réaliser (g-h) = B	-789 213,92	Fonds de roulement avant RAR	3 662 435,43
		Solde des RAR	-789 213,92
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>-411 289,48</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>2 873 221,51</b>

#### a) Les mouvements réels

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du compte administratif pour 2018 exprimés en mouvements réels :

<b>mvts réels</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
Recettes réelles fonctionnement	11 678 033,43	11 727 338,35	0,42%
Dépenses réelles fonctionnement	7 553 535,86	7 553 366,12	0,00%
Autofinancement de l'exercice (en €)	4 124 497,57	4 173 972,23	1,20%
Autofinancement en % des recettes	35,32%	35,59%	0,77%
Recettes d'invt hors emprunt et réserves	298 360,47	517 569,85	73,47%
Emprunts (hors revolving)	0,00	0,00	
Dépenses d'invt hors dette	2 159 666,32	3 204 815,58	48,39%
Rbt dette	1 058 219,84	611 683,22	-42,20%
Besoin de financement de l'exercice	2 919 525,69	3 298 928,95	13,00%
Solde de l'exercice	1 204 971,88	875 043,28	-27,38%
Résultats antérieurs	1 582 420,27	2 787 392,15	76,15%
Fds de roulement avant RAR	2 787 392,15	3 662 435,43	31,39%
Solde des restes à réaliser	-900 679,35	-789 213,92	-12,38%
Fds de roulement après RAR	1 886 712,80	2 873 221,51	52,29%
Encours de dette au 31/12 (en €)	5 800 531,36	5 188 848,15	-10,55%
Encours/épargne brute (nbre années)	1,41	1,24	-11,61%
Encours /recettes fonct	49.7%	44.3%	-10,92%

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 11 727 338,35 € contre 11 678 033,43 € en 2017 (hausse de 0,42 %). Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables à 7 553 366,12 €.

Il en résulte un excédent réel de fonctionnement de 4 173 972,23 € soit une épargne brute égale à 35,6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Hors prise en compte de l'affectation en réserves des résultats antérieurs, les recettes d'investissement s'élèvent à 517 569,85 €. Les dépenses réelles d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) s'élèvent à 3 816 498,80 € (3 217 886,16 € en 2017).

Après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser, le fonds de roulement de clôture s'établit à 2 873 221,51 €.

#### *b) Les mouvements d'ordre et reports à nouveau*

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
<b>DEPENSES</b>	Amortissement des biens	1 753 709,85	Amortissement des subventions	241 335,81
	Provisions (régime budgétaire)	6 800,00		
		<b>1 760 509,85</b>		<b>241 335,81</b>
<b>RECETTES</b>	Amortissement des subventions	241 335,81	Amortissement des biens	1 753 709,85
			Provisions (régime budgétaire)	6 800,00
		<b>241 335,81</b>		<b>1 760 509,85</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 001 845,66</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 001 845,66</b>

Le résultat de fonctionnement de clôture après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2017 (629 712,80 €) est porté à 3 284 510,99 €.

Le solde d'exécution de clôture en investissement, après prise en compte du solde déficitaire 2017 (- 1 102 144,28 €) est de 377 924,44 €.

#### *c) Les restes à réaliser*

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2018 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

Sur l'exercice 2018, il n'y a pas de restes à réaliser sur la section de fonctionnement.

En investissement, les reports suivants ont été inscrits :

- Dépenses d'équipement pour 868 312,52 €
- - Recettes d'équipement pour 79 098,60 €
- Solde des restes à réaliser : - 789 213,92 €

Les dépenses d'équipement inscrites en reports concernent :

- Des frais d'études et des acquisitions de logiciels pour 49 873,51 €,
- Du matériel de transport pour 333 456,18 €,
- Des dépenses diverses dont du matériel d'exploitation pour 4 329,16 €,
- Des travaux pour 480 653,67 €.

Les recettes reportées sont liées à une subvention provenant de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne pour les travaux de transfert des effluents de Trouy vers la station d'épuration de Bourges.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le besoin de financement de clôture de la section d'investissement est de - 411 289,48 €.** **Le montant disponible de la section de fonctionnement à affecter s'établit à 2 873 221,51 €** soit le besoin de financement de la section d'investissement après RAR, corrigé du résultat de fonctionnement (3 284 510,99 €).

## 4.2.2 La section de fonctionnement

### a) Les recettes réelles

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 se répartissent ainsi :

Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
013 Atténuation de charges	34 416,35	82 674,26	140,22%	0,29%	0,70%
70 Produits des services	11 310 213,76	11 214 394,50	-0,85%	96,85%	95,63%
74 Dotations et participations	64 263,90	59 733,24	-7,05%	0,55%	0,51%
75 Produits de gestion courante	252 638,41	364 035,99	44,09%	2,16%	3,10%
77 Produits exceptionnels	16 501,01	6 500,36	-60,61%	0,14%	0,06%
<b>TOTAL</b>	<b>11 678 033,43</b>	<b>11 727 338,35</b>	<b>0,42%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Il convient de noter les évolutions des chapitres suivants :

#### ✓ Les produits des services

Ce chapitre est composé :

- des redevances facturées aux usagers du service  
Ces recettes s'élèvent en 2018 à 9 279 k€, soit une baisse de 3,1% par rapport à l'année 2017. Comme pour les recettes d'eau, cela est lié à la baisse des consommations constatées depuis plusieurs années, phénomène accentué par un décalage des dates de relèves sur 2017, ce qui a eu un impact en 2018.
- des Participations pour raccordement à l'égout (PRE), les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et les Participations pour Branchement représentent 1 001 k€ en 2018 soit une hausse de 26 % par rapport à l'exercice 2017.
- De la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne s'élève à 826 k€ contre 843 k€ en 2017.
- Enfin, le personnel payé sur le budget Assainissement Collectif et mis à disposition du SPANC est refacturé pour l'exercice 2018 à hauteur de 100 k€, somme quasi équivalente à 2017.

#### ✓ Les produits de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement les travaux d'assainissement facturés (112 455,78 € en 2018 contre 136 919,56 € en 2017) et les produits liés au traitement des matières de vidange et lixiviats, en forte hausse par rapport à l'année précédente (239 784,21 € en 2017 contre 115 718,85 € en 2017).

#### ✓ Les atténuations de charges

Ce chapitre regroupe les recettes perçues dans le cadre des remboursements liés notamment aux arrêts de travail.

#### ✓ Les produits exceptionnels

Les recettes sur ce chapitre s'élèvent à 6 500,36 €. Il s'agit principalement de recettes liées à des sinistres ainsi que des régularisations d'écritures comptables.

### b) Les dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2018 se répartissent ainsi par chapitre :

Chapitres	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
011 - Charges à caractère général	2 704 405,07	2 733 646,40	1,08%	35,80%	36,19%
012 - Charges de personnel	3 394 475,31	3 359 620,03	-1,03%	44,94%	44,48%
014 - Atténuations de produits	843 476,00	827 185,91	-1,93%	11,17%	10,95%
65 - Autres charges courantes	48 389,74	92 322,94	90,79%	0,64%	1,22%
66 - Charges financières	347 823,36	221 848,40	-36,22%	4,60%	2,94%
67 - Charges exceptionnelles	214 966,38	318 742,44	48,28%	2,85%	4,22%
<b>TOTAL</b>	<b>7 553 535,86</b>	<b>7 553 366,12</b>	<b>0%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Il faut principalement noter les éléments suivants :

✓ Les charges à caractère général

Elles augmentent de 1 % par rapport à 2017. Elles correspondent notamment aux fluides (449 k€, représentant 16,4 % du chapitre) et aux prestations externalisées de traitement des boues et des matières de vidange (848 k€ en 2018, soit 31,4 % des dépenses de ce chapitre).

✓ Les charges de personnel

Elles comprennent les dépenses des agents directement affectés au service (2 811 k€) et la quote-part des agents rémunérés par le budget Principal et le budget annexe Eau mais affectés en partie sur le budget annexe Assainissement Collectif (548 k€).

✓ Les atténuations de produits

Il s'agit du reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

✓ Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre comptabilise les créances admises en non-valeur et les créances éteintes.

✓ Les charges financières

Ce chapitre est en forte baisse par rapport à 2017, année au cours de laquelle un remboursement anticipé avait été effectué.

✓ Les charges exceptionnelles

Elles correspondent principalement à des dégrèvements accordés concernant les redevances assainissement facturées sur les années antérieures.

#### 4.2.3 La section d'investissement

##### a) Les recettes réelles

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes d'investissement	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
1068 - Résultat mis en réserves	1 898 547,01	3 259 823,63	71,70%	86,42%	86,30%
13 - Subventions d'invnt	298 360,47	517 569,85	73,47%	13,58%	13,70%
<b>TOTAL</b>	<b>2 196 907,48</b>	<b>3 777 393,48</b>	<b>71,94%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

✓ Réserves

Comme en 2017, plus de 85 % des recettes d'investissement correspondent à des réserves (résultats antérieurs affectés en investissement). En 2018, ce chapitre comprend :

- l'affectation obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement ainsi que les restes à réaliser : 2 002 823,63 €
- mais aussi une dotation complémentaire affectée pour le financement de la nouvelle station d'épuration communautaire : 1 257 000 €.

✓ Subventions d'investissement

Il s'agit :

- des subventions versées par l'Agence de L'Eau Loire Bretagne : 459 774,11 €

Ces subventions ont été versées dans le cadre de la réalisation du programme d'autosurveillance des réseaux et pour les études liées à la création d'une future station d'épuration communautaire ainsi que pour les travaux de transfert des effluents de Trouy et de Morthomiers vers la station d'épuration de Bourges,

- de la subvention versée par le Conseil Départemental du Cher pour les travaux de transfert des effluents de Morthomiers vers la station d'épuration de Bourges : 39 702 €,
- de participations diverses versées par des usagers dans le cadre de la réalisation de travaux par la Communauté d'Agglomération : 18 093,74 €.

✓ Emprunt

En 2018, aucun emprunt n'a été mobilisé sur le budget assainissement collectif.

*b) Les dépenses réelles*

Elles se présentent ainsi :

Dépenses d'investissement	CA 2017	CA 2018	Evolution 2018/2017	Structure 2017	Structure 2018
16 - Rbt d'emprunts (hors revolving)	1 058 219,84	611 683,22	-42,20%	32,89%	16,03%
20 - Immobilisations incorporelles	237 865,90	868 553,46	265,14%	7,39%	22,76%
21- Immobilisations corporelles	360 131,96	548 544,00	52,32%	11,19%	14,37%
23- Immobilisations en cours	1 561 668,46	1 787 718,12	14,47%	48,53%	46,84%
<b>TOTAL</b>	<b>3 217 886,16</b>	<b>3 816 498,80</b>	<b>18,60%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Les principales dépenses sont détaillées ci-dessous.

✓ Remboursement d'emprunts

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts détenus par Bourges Plus (cf. point 4.2.4 « Dette »).

En 2018, la collectivité a réalisé 3 204 k€ de dépenses d'équipement réparties comme suit :

✓ Immobilisations incorporelles

Ce chapitre regroupe les frais d'études ainsi que les acquisitions de logiciels : 868 k€.

En 2018, la collectivité a procédé notamment aux mandatements :

- D'une partie des frais d'études concernant la nouvelle station d'épuration communautaire : 847 k€,
- De frais d'études concernant la mise en place de schémas directeurs et l'acquisition de logiciels informatiques : 21 k€.

✓ Immobilisations corporelles

Ce poste comprend principalement :

- l'acquisition de matériels de transport : 393 k€,
- L'acquisition de matériels spécifiques à l'assainissement ainsi que la réalisation de petits travaux sur les réseaux d'assainissement : 149 k€.

✓ Immobilisations en cours

Il s'agit principalement de travaux :

- De réhabilitation ou d'extension de réseaux pour 1 268 k€,
- De transfert des effluents de Morthomiers vers la station d'épuration de Bourges : 398 k€ (opération faisant l'objet d'une autorisation de programme d'un montant global de 1 220 000 €),
- sur les stations d'épuration et les stations de refoulement pour 121 k€.

#### 4.2.4 La dette

L'encours de dette au 31/12/18 s'établit ainsi à 5 188 848,15 €, soit en diminution de – 10,5 % par rapport à 2017. Il représente 44,3 % des recettes réelles de fonctionnement (49,7 % en 2017).

La capacité de désendettement, exprimée en nombre d'années d'épargne brute, est de 1,24 (contre 1,41 en 2017), ce qui traduit l'amélioration financière et la qualité de signature de la collectivité.

Le taux moyen pour la dette du budget annexe Assainissement Collectif est de 4,07 % et la durée moyenne de vie résiduelle de l'encours au 31 décembre 2018 est de 10 ans et 3 mois. Les 10 emprunts restants sont à taux fixe et sont souscrits auprès de 7 prêteurs.

Enfin, le marché de conception - réalisation de la station d'épuration communautaire ayant été conclu en 2018, 32 millions d'euros de prêts ont été signés dans le cadre de son financement mais non mobilisés au 31/12/2018. Ils sont assortis d'une phase de mobilisation pouvant aller jusqu'en 2023, pour des durées s'échelonnant entre 25 et 40 ans.

### 4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

#### 4.3.1 Détermination des résultats

Le Compte Administratif 2018 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif s'établit comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes 2018 (a)	628,00	Recettes 2018 (d)	150 708,98
Dépenses 2018 (b)	0,00	Dépenses 2018 (e)	135 813,21
Solde d'exécution 2018 (a-b)	628,00	Résultat exercice 2018 (d-e)	14 895,77
Solde d'exécution 2017 reporté (c)	1 884,00	Résultat exercice 2017 reporté (f)	39 712,75
<b>Solde de clôture (a-b+c) = A</b>	<b>2 512,00</b>	<b>Résultat de clôture 2018 (d-e+f)</b>	<b>54 608,52</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		<b>SYNTHESE</b>	
	INVT		
Restes à réaliser recettes (g)		Résultat de fonct. Clôture 2018	54 608,52
Restes à réaliser dépenses (h)		Solde d'invnt de clôture 2017	2 512,00
Solde restes à réaliser (g-h) = B	0,00	Fonds de roulement avant RAR	57 120,52
		Solde des RAR	0,00
<b>Solde de Clôture après RAR = A+B</b>	<b>2 512,00</b>	<b>Fonds de roulement après RAR</b>	<b>57 120,52</b>

Les recettes réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) s'établissent à 150 708,98 € tandis que les dépenses réelles de fonctionnement sont de 135 185,21 € ; il en résulte un excédent réel de fonctionnement de 15 523,77 € sur l'année 2018. En section d'investissement, il n'y a eu aucune écriture hors mouvements d'ordre.

Les mouvements d'ordre (amortissement des biens) s'équilibrent en dépenses et en recettes pour un montant total de 628 € de la manière suivante :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	628,00 €	
Recette		628,00 €
<b>Total</b>	<b>628,00 €</b>	<b>628,00 €</b>

Après prise en compte des opérations d'ordre, les résultats par section 2018 s'établissent comme suit :

- + 14 895,77 € en fonctionnement,
- + 628,00 € en investissement.

Les résultats de clôture fin 2018 après prise en compte du report à nouveau de l'exercice 2017 sont portés à :

- 54 608,52 € pour la section de fonctionnement,
- 2 512,00 € pour la section d'investissement.

### 4.3.2 La section de fonctionnement

#### a) Les recettes réelles

Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- des redevances d'assainissement non collectif : 136 668,24 €,
- des frais de contrôles des installations : 9 075,14 €,
- de la redevance pour défaut d'installations d'assainissement non collectif : 154,55 €,
- de la perception d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le contrôle de conception et de réalisation des installations : 3 900,03 €,
- de recettes diverses et recettes exceptionnelles : 911,02 €.

#### b) Les dépenses réelles

Les dépenses de fonctionnement sont constituées comme suit :

- des charges à caractère général : 31 605,03 € dont 18 284,71 € sont liées aux charges d'occupation du Prado,
- des charges de personnel : 103 133,06 €, correspondant au salaire des agents du SPANC, initialement payés sur le budget assainissement collectif et refacturés en fin d'année,
- des créances irrécouvrables : 237,87 €,
- des charges exceptionnelles pour 209,25 € et correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs.

### 4.3.3 La section d'investissement

Aucune dépense n'est à constater en investissement pour l'exercice 2018, ni aucun reste à réaliser. Les seules recettes d'investissement réalisées correspondent à l'amortissement du mobilier acquis les années précédentes, soit 628 €.

# **PRESENTATION** **CONSOLIDEE** **2018**

Les éléments consolidés qui suivent constituent une agrégation des données de tous les budgets de la collectivité.

Il convient de préciser:

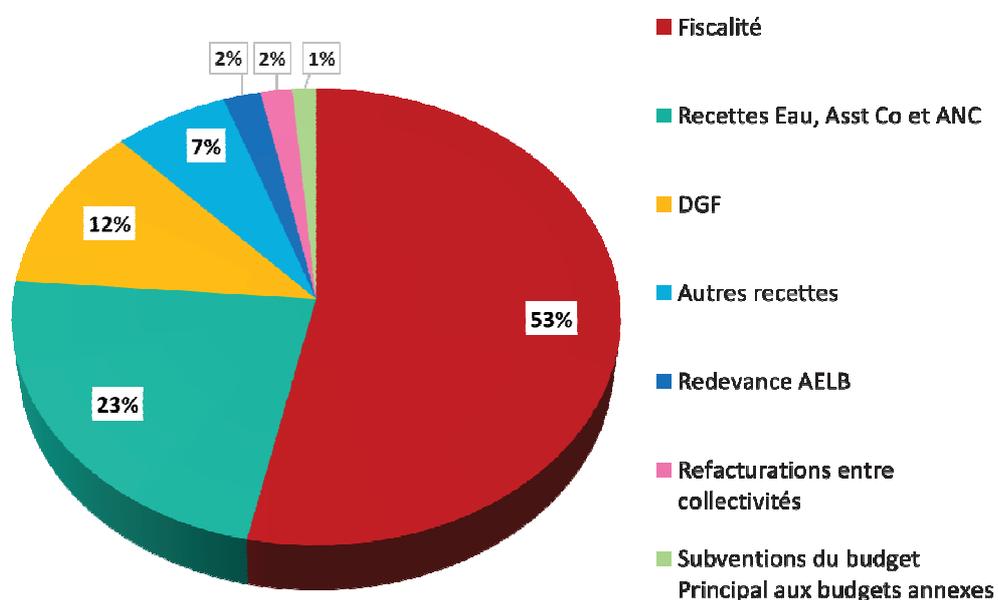
- Qu'il n'y a eu aucun retraitement des flux réciproques entre budgets,
- Que pour les budgets annexes Parcs d'activités de la Voie Romaine et du Moutet, l'ensemble des écritures ont été comptabilisées en investissement, compte tenu de la nature particulière de ces opérations.

# 1. La section de fonctionnement consolidée

## 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement consolidées

En €	Crédits votés	Recettes titrées	Taux d'exécution
Principal	67 607 348,77	67 323 233,36	99,58 %
Eau	11 418 062,01	11 248 452,97	98,51 %
Assainissement Collectif	11 797 534,33	11 727 338,35	99,40 %
SPANC	124 237,25	150 708,98	121,31 %
Lahitolle	421 800,00	454 847,07	107,83 %
Voie Romaine (retraité en invt)	0,00	0,00	s.o.
Archéologie	669 410,00	615 715,54	91,98 %
Moutet (retraité en invt)	0,00	0,00	s.o.
Activités Locatives	1 083 476,00	889 600,77	82,11 %
<b>TOTAL</b>	<b>93 121 868,36</b>	<b>92 409 897,04</b>	<b>99,24 %</b>
Rappel exercice 2017 – Montants consolidés	95 055 795,50	95 461 497,39	100,43 %

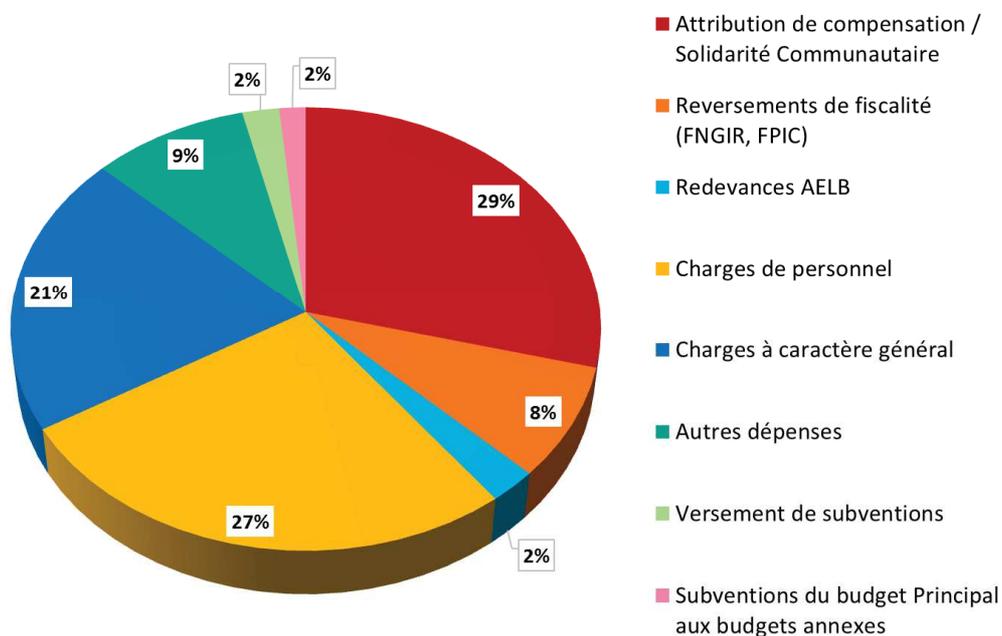
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées

En €	Crédits votés	Mandatées	Taux d'exécution
Principal	66 965 552,81	65 104 214,28	97,22 %
Eau	7 240 350,00	6 372 122,46	88,01 %
Assainissement	8 349 562,80	7 553 366,12	90,46 %
SPANC	163 250,00	135 185,21	82,81 %
Lahitolle	125 500,00	97 394,32	77,61 %
Voie Romaine (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
Archéologie	669 410,00	615 715,54	91,98 %
Moutet (retraité en Invt)	0,00	0,00	s.o.
Activités Locatives	724 950,00	622 500,36	85,87 %
<b>TOTAL</b>	<b>84 238 575,61</b>	<b>80 500 498,29</b>	<b>95,56 %</b>
<hr/>			
Rappel exercice 2017 – Montants consolidés	84 265 723,41	79 519 680,23	94,37 %

### Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



### 1.3 Evolution des chapitres de fonctionnement

En €	2017	2018	Variation
011 – Charges à caractère général <u>hors Voie Romaine et Moutet</u>	16 228 893	16 577 274	+ 2,15 %
012 – Charges de personnel	21 309 580	21 610 400	+ 1,41 %
014 – Atténuation de produits (AC, DSC, FNGIR, FPIC,...)	32 542 595	31 900 490	- 1,97 %
65 et 67 – Autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles	8 110 439	9 816 649	+ 21,04 %
66 – Charges financières	1 328 173	595 685	- 55,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>79 519 680</b>	<b>80 500 498</b>	<b>+ 1,23 %</b>

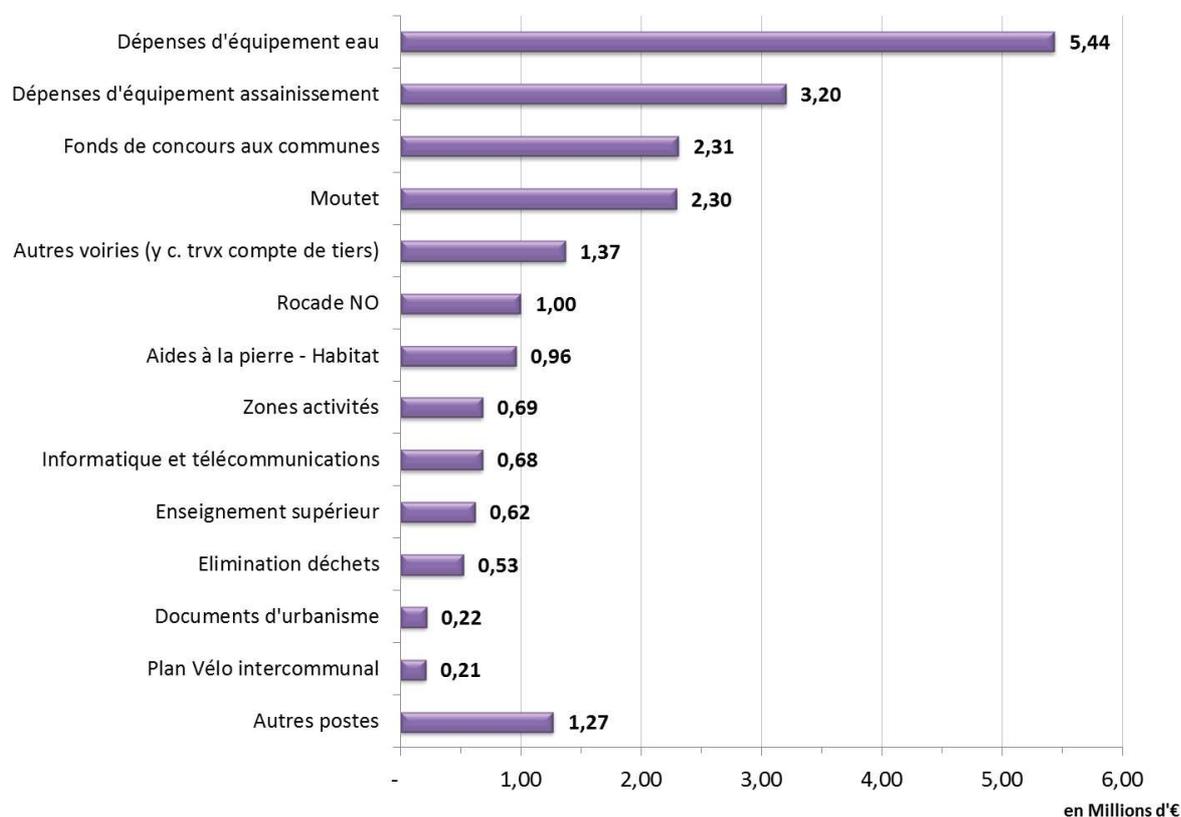
## 2. La section d'investissement consolidée

### 2.1 Les dépenses réelles d'investissement consolidées

En €	Crédits votés	Mandatées	Taux d'exécution
Principal	14 796 236,96	10 982 214,12	74,2%
Eau	6 128 415,70	5 436 842,38	88,7%
Assainissement	5 220 082,16	3 204 815,58	61,4%
SPANC	2 584,00	0,00	0,0%
Lahitolle	278 853,33	104 639,40	37,5%
Voie Romaine	78 000,00	71 410,74	91,6%
Moutet	2 692 800,00	2 297 084,24	85,3%
Activités Locatives	167 300,06	89 101,67	53,3%
<b>Sous-total</b>	<b>29 364 272,21</b>	<b>22 186 108,13</b>	<b>75,6%</b>
Autres dépenses (dont dette hors revolving)	4 620 616,34	3 488 366,58	75,5%
<b>TOTAL</b>	<b>33 984 888,55</b>	<b>25 674 474,71</b>	<b>75,5%</b>

En 2018, amélioration du taux d'exécution d'un point par rapport à 2017 (74,58 %).

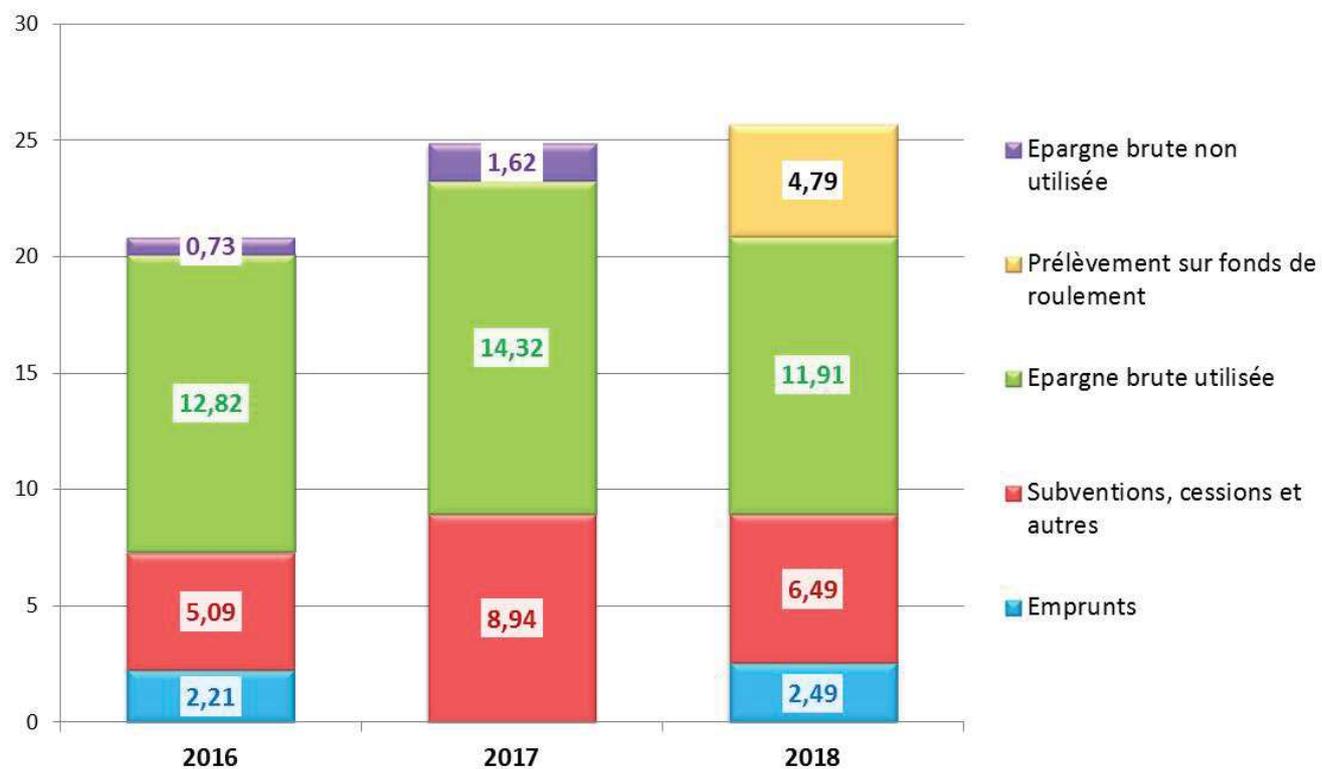
#### Répartition des dépenses réelles d'investissement



## 2.2 Le financement des dépenses d'investissement

en Millions d'€

### Financement des dépenses réelles d'investissement



### 3. Rétrospective exécution des budgets

Mouvements Réels en M€ (sans neutralisation des flux réciproques)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Variation 2018 / 2017
Recettes réelles de fonctionnement (y c. cessions)	92,95	95,46	92,41	- 3,20 %
Dépenses réelles de fonctionnement	79,40	79,52	80,50	1,23 %
<b>AUTOFINANCEMENT (1)</b>	<b>13,55</b>	<b>15,94</b>	<b>11,91</b>	<b>- 25,28 %</b>
Recettes d'investissement (hors dette y c. cessions)	5,09	8,94	6,49	- 27,40 %
Dépenses d'investissement (hors dette)	16,53	20,72	23,49	13,36 %
Remboursement d'emprunt (hors 166)	3,58	2,54	2,19	- 13,97 %
Recette d'emprunt (hors 166)	2,20	0,00	2,49	s.o.
<b>BESOIN DE FINANCEMENT (2)</b>	<b>12,82</b>	<b>14,32</b>	<b>16,69</b>	<b>16,58 %</b>
Résultat (1-2)	0,73	1,62	- 4,78	n.s.
Résultat antérieur reporté (3)	12,79	13,52	15,13	11,92 %
<b>Résultat de clôture (1-2+3)</b>	<b>13,52</b>	<b>15,14</b>	<b>10,35</b>	<b>- 31,66 %</b>
Reports (Recettes – Dépenses)	- 1,97	- 4,24	- 3,74	- 11,74 %
<b>Solde après reports</b>	<b>11,55</b>	<b>10,90</b>	<b>6,61</b>	<b>- 39,41 %</b>

#### 4. Résultats de clôture par budget

En M€	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur reporté	Résultat de clôture de l'exercice	Restes à réaliser 2018	Fonds de roulement
Principal	- 4,74	8,94	4,20	- 2,41	1,79
Eau	- 1,00	2,91	1,91	- 0,54	1,37
Assainissement	0,88	2,79	3,66	- 0,79	2,87
SPANC	0,02	0,04	0,06	0,00	0,06
Lahitolle	- 0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
Voie Romaine	0,16	0,36	0,52	0,00	0,52
Archéologie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Moutet	- 0,02	0,02	0,00	0,00	0,00
Activités Locatives	- 0,03	0,03	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>- 4,77</b>	<b>15,12</b>	<b>10,35</b>	<b>- 3,74</b>	<b>6,61</b>
Rappel exercice 2017 – Montants consolidés	1,60	13,52	15,12	- 4,24	10,88

## 5. La dette consolidée, la trésorerie et les garanties d'emprunt accordées

### 5.1. La dette

La présente partie sera consacrée à l'examen de l'encours de dette au 31/12/18.

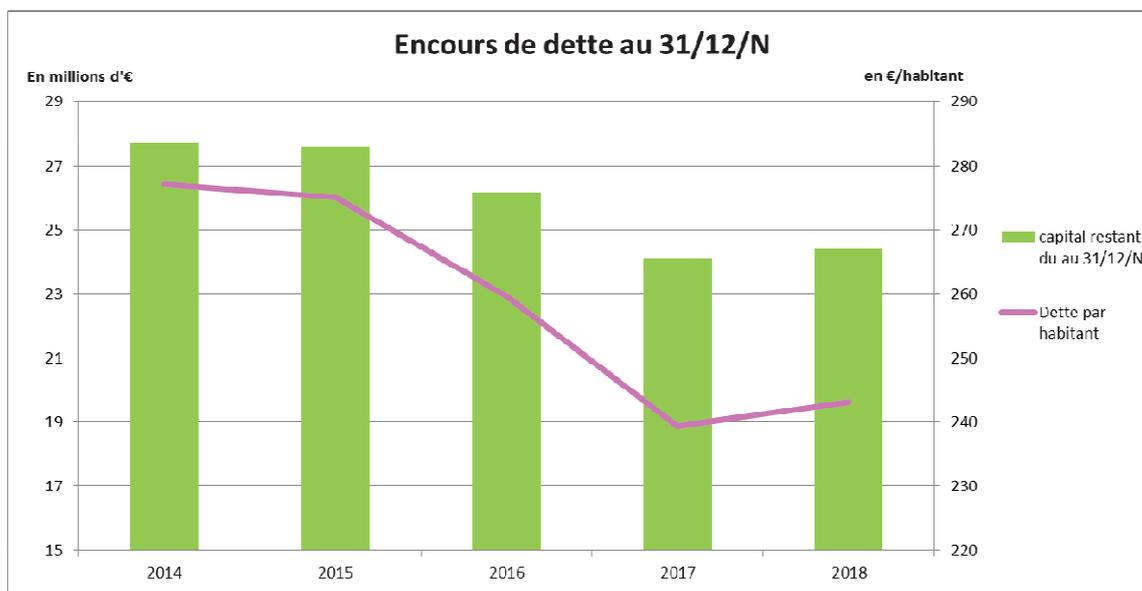
Après une période de désendettement entre 2015 et 2017, l'exercice 2018, connaît une légère augmentation de l'encours, soit +1,3 % par rapport à 2017, tous budgets consolidés :

	Encours au 31/12/17 (€)	Rbt Capital 2018(€) (hors <u>rbtn</u> anticipés)	Rbt anticipé 2018	Emprunts 2018 mobilisés (€)	<b>Encours au 31/12/18 (€)</b>	Var dette 2018/2017
BUDGET PRINCIPAL	3 694 208	303 824	217 913	2 490 000	<b>5 662 471</b>	53,3%
EAU	5 793 531	465 492			<b>5 328 039</b>	-8,0%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	5 800 531	611 683			<b>5 188 848</b>	-10,5%
LAHITOLLE	3 868 333	286 667			<b>3 581 666</b>	-7,4%
LOCATION TVA	4 949 420	299 678			<b>4 649 742</b>	-6,1%
<b>TOTAL</b>	<b>24 106 023</b>	<b>1 967 344</b>	<b>217 913</b>	<b>2 490 000</b>	<b>24 410 766</b>	<b>1,3%</b>
		<b>2 185 257</b>				

Le recours à l'emprunt a été rendu nécessaire sur le budget Principal, notamment en raison de la diminution des produits fiscaux, et afin de conserver un minimum de fonds de roulement en fin d'exercice, tout en remboursant par anticipation des produits à taux élevés :

Budget	Prêteur	Taux d'intérêt	Terme initial	Rbt anticipé (€)	<b>Indemnité</b>	Economie d'intérêts
Principal	<b>SFIL</b>	taux fixe 4,72 %	2026	79 346	15 200	1 463
Principal	<b>SFIL</b>	taux fixe 4,72 %	2026	138 568	26 500	2 197
				<b>217 913</b>	<b>41 700</b>	<b>3 660</b>

L'évolution de la dette consolidée sur les cinq dernières années a été la suivante :



Le taux moyen de la dette diminue à nouveau en 2018 sous l'effet des remboursements anticipés et de la conclusion d'un emprunt à taux variable :

	Taux d'intérêt moyen au 31/12				
	2014	2015	2016	2017	2018
BUDGET PRINCIPAL	3.48%	2,88%	3.04%	2.94%	1.96%
EAU	5.07%	5,06%	5.22%	2.06%	2.07%
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	4.25%	4,09%	4.15%	4.09%	4.07%
LAHITOLLE	1.53%	1,60%	0.75%	0.73%	0.74%
ACTIVITES LOCATIVES	2.32%	2.15%	1.70%	1.69%	1.68%
VOIE ROMAINE	4.00%	so	so	so	so
<b>TOTAL</b>	<b>3.86%</b>	<b>3,59%</b>	<b>3.18%</b>	<b>2.39%</b>	<b>2.20%</b>

Ainsi, comparée à 2014, la charge de la dette coûte 43% moins cher en 2018.

La répartition par prêteurs au 31/12/18 se présente comme suit :

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
GROUPE CREDIT AGRICOLE	8 394 536 €	34,39%
SFIL CAFFIL	6 841 762 €	28,03%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 145 197 €	16,98%
CAISSE D'EPARGNE	2 254 634 €	9,24%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 633 169 €	6,69%
Autres prêteurs	1 141 468 €	4,68%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>24 410 766 €</b>	<b>100,00%</b>

La durée moyenne résiduelle de la dette consolidée est de 13 ans fin 2018.

L'ensemble de la dette est toujours classée dans la catégorie 1A de la charte Gissler, soit le niveau de risque le plus faible (absence d'emprunt toxique et produit structuré...), et demeure majoritairement conclue à taux fixe (62% de l'encours). Notre exposition aux aléas de marché reste ainsi modérée. Elle nous a permis, jusqu'à présent de bénéficier du niveau faible des taux d'intérêt.

Type	Encours (en €)	% d'exposition	Taux moyen 2018
Fixe	15 138 459	62%	2.96 %
Variable Euribor	5 127 110	21%	0.69 %
Variable Livret A	4 145 197	17%	1.31 %
<b>Total</b>	<b>24 410 766</b>	<b>100,00%</b>	<b>2,20 %</b>

	2015	2016	2017	2018	Variation 2018/2017
Variation encours de dette en M€	- 0,13	- 1,38	- 2,08	+0,3	s.o.
Encours de dette au 31/12/N en M€	27,57	26,19	24,11	24,41	+ 1,24 %
<b>Capacité de désendettement</b> (en nombre d'années)	<b>1,27</b>	<b>1,9</b>	<b>1,5</b>	<b>2,05</b>	<b>+ 36,7 %</b>

## 5.2. Les garanties d'emprunt accordées

En matière de dette garantie, Bourges Plus, au 31/12/2018, est engagée à hauteur de 2,6 M€, représentant une annuité garantie de 0,17 M€ en 2019. Cet encours de dette garantie ne porte aujourd'hui que sur 3 opérations (Résidence Lahitolle, ZA Echangeur et Logements Avaricum).

## 5.3. La trésorerie

La trésorerie disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 3,5 M€, contre 6,2 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette diminution est en partie liée à la diminution des produits de fiscalité et à l'augmentation des dépenses d'investissement.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**- BOURGES PLUS (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 24180050700147

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURGES MUNICIPALE

**M 14**

**Compte administratif**

**voté par nature**

BUDGET : ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE (3)

ANNEE 2018

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	55
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	56
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

**C - Autres éléments d'informations**

C1.1 - Etat du personnel 57

C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet

C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet

C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet

C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet

C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet

C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet

**D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet

D2 - Arrêté et signatures 59

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

**POUR MEMOIRE<sup>(1)</sup>**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) budgétaires Délibération n°21 du 07/12/2015.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	615 715,54	G	615 715,54
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00

+ +

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

= =

<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D	615 715,54	= G+H+I+J	615 715,54
---------------------------------------	-----------	------------	-----------	------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	0,00	= K+L	0,00

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E	615 715,54	= G+I+K	615 715,54
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	0,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	615 715,54	= G+H+I+J+K+L	615 715,54

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	166 200,00	70 773,95	68 868,93	0,00	26 557,12
012	Charges de personnel, frais assimilés	503 200,00	476 071,39	0,00	0,00	27 128,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,27	0,00	0,00	8,73
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>669 410,00</b>	<b>546 846,61</b>	<b>68 868,93</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>669 410,00</b>	<b>546 846,61</b>	<b>68 868,93</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>669 410,00</b>	<b>546 846,61</b>	<b>68 868,93</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>0,00</b>				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	41 000,00	41 231,87	0,00	0,00	-231,87
70	Produits services, domaine et ventes div	105 700,00	108 294,42	0,00	0,00	-2 594,42
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	96 750,00	96 769,92	0,00	0,00	-19,92
75	Autres produits de gestion courante	425 960,00	369 419,33	0,00	0,00	56 540,67
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>669 410,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>669 410,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>669 410,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		(3) <b>0,00</b>				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00

**BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018**

<b>Chap.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)</b>	<b>Titres émis</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>Crédits annulés</b>
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>					
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	139 642,88		139 642,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	476 071,39		476 071,39
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1,27		1,27
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	41 231,87		41 231,87
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	108 294,42		108 294,42
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	96 769,92		96 769,92
75	Autres produits de gestion courante	369 419,33	0,00	369 419,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>166 200,00</b>	<b>70 773,95</b>	<b>68 868,93</b>	<b>0,00</b>	<b>26 557,12</b>
60611	Eau et assainissement	2 100,00	1 035,40	933,30	0,00	131,30
60612	Energie - Electricité	11 201,00	-168,66	11 199,53	0,00	170,13
60613	Chauffage urbain	5 100,00	-1 144,96	2 916,67	0,00	3 328,29
60622	Carburants	2 900,00	2 357,00	530,00	0,00	13,00
60623	Alimentation	190,00	126,10	0,00	0,00	63,90
60628	Autres fournitures non stockées	800,00	479,90	0,00	0,00	320,10
60631	Fournitures d'entretien	100,00	10,18	0,00	0,00	89,82
60632	Fournitures de petit équipement	1 513,00	811,05	0,00	0,00	701,95
60636	Vêtements de travail	700,00	84,16	0,00	0,00	615,84
6064	Fournitures administratives	1 578,00	1 163,56	0,00	0,00	414,44
6068	Autres matières et fournitures	11 430,00	7 251,82	1 921,55	0,00	2 256,63
6135	Locations mobilières	26 352,00	23 130,39	2 970,00	0,00	251,61
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	-8 922,93	8 922,93	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	508,26	0,00	0,00	491,74
61551	Entretien matériel roulant	48,00	21,91	0,00	0,00	26,09
61558	Entretien autres biens mobiliers	7 750,00	3 801,77	0,00	0,00	3 948,23
6156	Maintenance	3 599,00	268,55	0,00	0,00	3 330,45
6161	Multirisques	2 923,00	2 922,98	0,00	0,00	0,02
6168	Autres primes d'assurance	2 955,64	2 955,54	0,00	0,00	0,10
6182	Documentation générale et technique	2 450,00	1 785,61	0,00	0,00	664,39
6184	Versements à des organismes de formation	680,00	192,08	0,00	0,00	487,92
6185	Frais de colloques et de séminaires	380,00	0,00	0,00	0,00	380,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	121,36	0,00	0,00	0,00	121,36
6228	Divers	43 720,00	23 017,71	18 058,50	0,00	2 643,79
6236	Catalogues et imprimés	6 500,00	3 901,73	1 618,68	0,00	979,59
6251	Voyages et déplacements	40,00	0,00	0,00	0,00	40,00
6256	Missions	2 100,00	2 051,70	0,00	0,00	48,30
6262	Frais de télécommunications	9 279,00	-3 557,32	11 997,77	0,00	838,55
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 300,00	7 264,09	0,00	0,00	2 035,91
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	8 890,00	-867,27	7 800,00	0,00	1 957,27
6288	Autres services extérieurs	500,00	293,60	0,00	0,00	206,40
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>503 200,00</b>	<b>476 071,39</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>27 128,61</b>
6331	Versement de transport	3 321,00	3 320,40	0,00	0,00	0,60
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 329,00	1 328,32	0,00	0,00	0,68
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 392,00	2 391,17	0,00	0,00	0,83
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	798,00	797,18	0,00	0,00	0,82
64111	Rémunération principale titulaires	240 953,00	218 253,07	0,00	0,00	22 699,93
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	2 832,00	2 831,25	0,00	0,00	0,75
64118	Autres indemnités titulaires	70 460,00	70 458,33	0,00	0,00	1,67
64131	Rémunérations non tit.	51 037,00	47 680,72	0,00	0,00	3 356,28
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 670,00	47 669,74	0,00	0,00	0,26
6453	Cotisations aux caisses de retraites	71 840,00	71 838,96	0,00	0,00	1,04
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 243,00	2 242,44	0,00	0,00	0,56
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 325,00	355,00	0,00	0,00	970,00
6488	Autres charges	7 000,00	6 904,81	0,00	0,00	95,19
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>1,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8,73</b>
65888	Autres	10,00	1,27	0,00	0,00	8,73
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>669 410,00</b>	<b>546 846,61</b>	<b>68 868,93</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>				

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		669 410,00	546 846,61	68 868,93	0,00	53 694,46
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		669 410,00	546 846,61	68 868,93	0,00	53 694,46
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		0,00				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	41 000,00	41 231,87	0,00	0,00	-231,87
6419	Remboursements rémunérations personnel	41 000,00	41 231,87	0,00	0,00	-231,87
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>105 700,00</b>	<b>108 294,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-2 594,42</b>
705	Etudes	105 200,00	107 872,90	0,00	0,00	-2 672,90
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	421,52	0,00	0,00	78,48
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>96 750,00</b>	<b>96 769,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-19,92</b>
74718	Autres participations Etat	96 400,00	96 419,92	0,00	0,00	-19,92
7478	Participat° Autres organismes	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>425 960,00</b>	<b>369 419,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 540,67</b>
7552	Prise en charge déficit BA administratif	425 960,00	369 419,33	0,00	0,00	56 540,67
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>669 410,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>669 410,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>669 410,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>53 694,46</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (4)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (5)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées (6)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>		<b>0,00</b>			
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)</b>	<b>A1</b>

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total dépenses</b>	<b>0</b>											
<b>Total recettes</b>	<b>0</b>											
<b>Solde d'investissement</b>	<b>0</b>											
RESTES A REALISER au 31/12/N												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>											
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>											
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>											

**FONCTIONNEMENT**

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)												
<b>Total dépenses</b>	0	0	0	0	615 716	0	0	0	0	0	0	615 716
<b>Total recettes</b>	0	0	0	0	615 716	0	0	0	0	0	0	615 716
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>0</b>											
RESTES A REALISER au 31/12/N												
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>											
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>											
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

**BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>													
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>615 716</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>615 716</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	615 716	0	0	0	0	0	0	615 716
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	139 643	0	0	0	0	0	0	139 643
60611	Eau et assainissement	0	0	0	0	1 969	0	0	0	0	0	0	1 969
60612	Energie - Electricité	0	0	0	0	11 031	0	0	0	0	0	0	11 031
60613	Chauffage urbain	0	0	0	0	1 772	0	0	0	0	0	0	1 772
60622	Carburants	0	0	0	0	2 887	0	0	0	0	0	0	2 887
60623	Alimentation	0	0	0	0	126	0	0	0	0	0	0	126
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	0	0	480	0	0	0	0	0	0	480
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	10
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	0	811	0	0	0	0	0	0	811

## BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
60636	Vêtements de travail	0	0	0	0	84	0	0	0	0	0	0	84
6064	Fournitures administratives	0	0	0	0	1 164	0	0	0	0	0	0	1 164
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	9 173	0	0	0	0	0	0	9 173
6135	Locations mobilières	0	0	0	0	26 100	0	0	0	0	0	0	26 100
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0	0	0	0	508	0	0	0	0	0	0	508
61551	Entretien matériel roulant	0	0	0	0	22	0	0	0	0	0	0	22
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	0	3 802	0	0	0	0	0	0	3 802
6156	Maintenance	0	0	0	0	269	0	0	0	0	0	0	269
6161	Multirisques	0	0	0	0	2 923	0	0	0	0	0	0	2 923
6168	Autres primes d'assurance	0	0	0	0	2 956	0	0	0	0	0	0	2 956
6182	Documentation générale et technique	0	0	0	0	1 786	0	0	0	0	0	0	1 786
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	0	0	192	0	0	0	0	0	0	192
6228	Divers	0	0	0	0	41 076	0	0	0	0	0	0	41 076
6236	Catalogues et imprimés	0	0	0	0	5 520	0	0	0	0	0	0	5 520
6256	Missions	0	0	0	0	2 052	0	0	0	0	0	0	2 052
6262	Frais de télécommunications	0	0	0	0	8 440	0	0	0	0	0	0	8 440
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	0	0	0	7 264	0	0	0	0	0	0	7 264
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0	0	0	0	6 933	0	0	0	0	0	0	6 933
6288	Autres services extérieurs	0	0	0	0	294	0	0	0	0	0	0	294
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	476 071	0	0	0	0	0	0	476 071
6331	Versement de transport	0	0	0	0	3 320	0	0	0	0	0	0	3 320
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	0	0	0	1 328	0	0	0	0	0	0	1 328
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	0	0	0	2 391	0	0	0	0	0	0	2 391
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0	0	0	0	797	0	0	0	0	0	0	797
64111	Rémunération principale titulaires	0	0	0	0	218 253	0	0	0	0	0	0	218 253
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	0	0	0	2 831	0	0	0	0	0	0	2 831
64118	Autres indemnités titulaires	0	0	0	0	70 458	0	0	0	0	0	0	70 458
64131	Rémunérations non tit.	0	0	0	0	47 681	0	0	0	0	0	0	47 681
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	0	0	0	47 670	0	0	0	0	0	0	47 670
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	0	0	0	71 839	0	0	0	0	0	0	71 839
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	0	0	2 242	0	0	0	0	0	0	2 242
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	0	0	0	355	0	0	0	0	0	0	355
6488	Autres charges	0	0	0	0	6 905	0	0	0	0	0	0	6 905

## BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
65888	Autres	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>615 716</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>615 716</b>
Recettes réelles		0	0	0	0	615 716	0	0	0	0	0	0	615 716
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 232</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>41 232</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	0	0	0	41 232	0	0	0	0	0	0	41 232
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>108 294</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>108 294</b>
705	Etudes	0	0	0	0	107 873	0	0	0	0	0	0	107 873
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0	0	0	0	422	0	0	0	0	0	0	422
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96 770</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>96 770</b>
74718	Autres participations Etat	0	0	0	0	96 420	0	0	0	0	0	0	96 420
7478	Participat° Autres organismes	0	0	0	0	350	0	0	0	0	0	0	350
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>369 419</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>369 419</b>
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0	0	0	0	369 419	0	0	0	0	0	0	369 419

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>A1.1</b>

## FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
Réalizations		0,00	0,00	615 715,54	0,00	615 715,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	139 642,88	0,00	139 642,88
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	1 968,70	0,00	1 968,70
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	11 030,87	0,00	11 030,87
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	1 771,71	0,00	1 771,71
60622	Carburants	0,00	0,00	2 887,00	0,00	2 887,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	126,10	0,00	126,10
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	479,90	0,00	479,90
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	10,18	0,00	10,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	811,05	0,00	811,05
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	84,16	0,00	84,16
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	1 163,56	0,00	1 163,56
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	9 173,37	0,00	9 173,37
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	26 100,39	0,00	26 100,39
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	508,26	0,00	508,26
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	21,91	0,00	21,91
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	3 801,77	0,00	3 801,77
6156	Maintenance	0,00	0,00	268,55	0,00	268,55
6161	Multirisques	0,00	0,00	2 922,98	0,00	2 922,98
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	2 955,54	0,00	2 955,54
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	1 785,61	0,00	1 785,61
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	192,08	0,00	192,08
6228	Divers	0,00	0,00	41 076,21	0,00	41 076,21
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	5 520,41	0,00	5 520,41
6256	Missions	0,00	0,00	2 051,70	0,00	2 051,70
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	8 440,45	0,00	8 440,45
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	7 264,09	0,00	7 264,09
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	6 932,73	0,00	6 932,73
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	293,60	0,00	293,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	476 071,39	0,00	476 071,39

## BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
6331	Versement de transport	0,00	0,00	3 320,40	0,00	3 320,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 328,32	0,00	1 328,32
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 391,17	0,00	2 391,17
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	797,18	0,00	797,18
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	218 253,07	0,00	218 253,07
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 831,25	0,00	2 831,25
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	70 458,33	0,00	70 458,33
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	47 680,72	0,00	47 680,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	47 669,74	0,00	47 669,74
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	71 838,96	0,00	71 838,96
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	2 242,44	0,00	2 242,44
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	355,00	0,00	355,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	6 904,81	0,00	6 904,81
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,27</b>	<b>0,00</b>	<b>1,27</b>
65888	Autres	0,00	0,00	1,27	0,00	1,27
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Restes à réaliser au 31/12</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
<b>Réalisations</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 231,87</b>	<b>0,00</b>	<b>41 231,87</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	41 231,87	0,00	41 231,87
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 294,42</b>	<b>0,00</b>	<b>108 294,42</b>
705	Etudes	0,00	0,00	107 872,90	0,00	107 872,90
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	421,52	0,00	421,52
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 769,92</b>	<b>0,00</b>	<b>96 769,92</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	96 419,92	0,00	96 419,92
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	350,00	0,00	350,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>369 419,33</b>	<b>0,00</b>	<b>369 419,33</b>

**BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018**

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	0,00	369 419,33	0,00	369 419,33
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	615 715,54
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 642,88
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 968,70
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 030,87
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 771,71
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 887,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126,10
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	479,90
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	811,05
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,16
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 163,56
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 173,37
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 100,39
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508,26
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21,91
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 801,77
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268,55
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 922,98
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 955,54
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,61
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192,08
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 076,21
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 520,41
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 051,70
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 440,45
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 264,09

## BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 932,73
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293,60
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>476 071,39</b>
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 320,40
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 328,32
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 391,17
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	797,18
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 253,07
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 831,25
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 458,33
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 680,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 669,74
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 838,96
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 242,44
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	355,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 904,81
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,27</b>
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,27
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 715,54</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>41 231,87</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 231,87
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine, vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>108 294,42</b>
705	Etudes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 872,90
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	421,52
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**BOURGES PLUS - ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE - CA - 2018**

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 769,92</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 419,92
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>369 419,33</b>
7552	Prise en charge déficit BA administratif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369 419,33
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Restes à réaliser au 31/12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>SOLDE (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>0,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 0,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (3) 0,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Rédacteur territorial	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>	<b>7,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,00</b>
Adjoint territorial du Patrimoine principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché de conservation du Patrimoine	A	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>	<b>9,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Rédacteur territorial	B	ADM	452	0,00	3-1	CDD
Technicien	B	TECH	356	0,00	3-1	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique.  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social.  
MS : Médico-social.  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif.  
CULT : Culturel  
ANIM : Animation.  
PM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

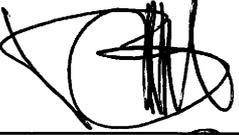
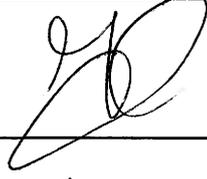
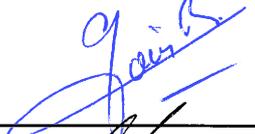
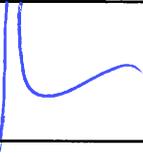
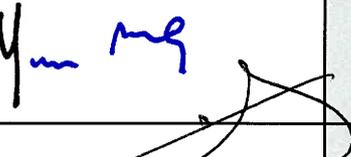
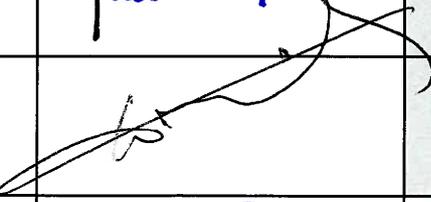
(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

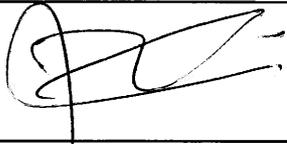
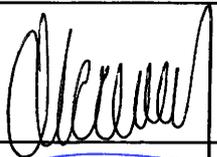
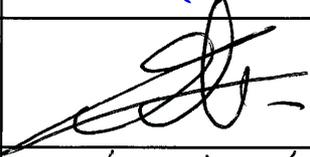
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

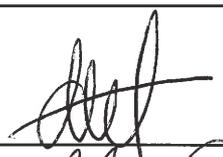
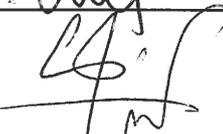
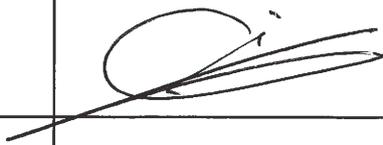
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**  
**BUDGET ANNEXE "ARCHEOLOGIE"**

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
BOURGES	FENOLL Véronique			
LISSAY-LOCHY	VIAU Catherine		DELRUE Emmanuel	
VORLY	BILLOT Bernard		LEFEBVRE Corinne	
ARÇAY	HUCHINS Robert		LELONG Coralie	
MORTHOMIERS	GRAVELET Daniel	Absent	BELOUET Bernard	
BERRY-BOUY	GOIN Bernadette		CHALOPIN Jean-Pierre	
TROUY	SANTOSUOSSO Gérard			
ST GERMAIN DU PUY	BAUDOUIN Marie-Christine			
ST DOULCHARD	BEZARD Daniel			
LA CHAPELLE SAINT URSIN	BEUCHON Yvon			
PLAIMPIED-GIVAUDINS	BARNIER Patrick			
LE SUBDRAY	SUPLIE Corinne		MOREAU Sylvie	

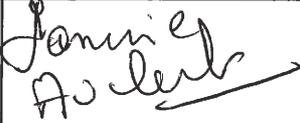
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

ST JUST	BESTAZZONI Rodolphe		PORTIER Jacqueline	
ST MICHEL DE VOLANGIS	POYET Denis		CARON Frantz	
ANNOIX	MAZÉ Alain		CARRÉ Marie-Paule	
MARMAGNE	JACQUET Annie			
BOURGES	MERCIER Philippe			
MEHUN-SUR-YEVRE	SALAK Jean-Louis			
BOURGES	BONNEFOY Nathalie			
BOURGES	CHALON Benoît			
BOURGES	MICHEL Marcella	Excusée - a donné pouvoir à Mme Sophie VANNIEUWENHUYZE		
BOURGES	MOUSNY Philippe			
BOURGES	SVABEK Marie-Odile			
BOURGES	GUINOT Pierre-Antoine			
BOURGES	PELLERIN Catherine			

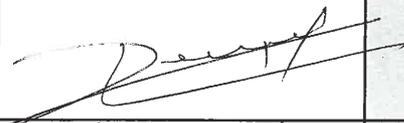
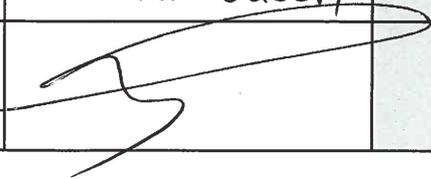
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

BOURGES	REBEYROL Martial	Excusé - a donné pouvoir à Mme Danielle SERRE		
BOURGES	SERRE Danielle			
BOURGES	BERGERAULT Bénédicte	Excusée - a donné pouvoir à M. Lilian LASNIER		
BOURGES	MORDANT Annie			
BOURGES	CHARPAGNE Frédéric			
BOURGES	PRENOIS Christelle			
BOURGES	MESEGUER Eric			
BOURGES	SITTLER Audrey	Excusée - a donné pouvoir à Mme Véronique FENOULL		
BOURGES	GUEGUEN Kévin			
BOURGES	LASNIER Lylian			
BOURGES	VANNIEUWENHUYZE Sophie			
BOURGES	TINAT Pascal	Excusé - a donné pouvoir à M. Philippe MERCIER		
BOURGES	LANCELOT Denise			
BOURGES	GEORGES Patrick			

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

BOURGES	AUCLERT-BOURNIQUET Janine			
BOURGES	BEDIN Yannick	Absent		
BOURGES	FRAGNIER Gérald			
BOURGES	SINSOULIER Agnès	<u>ANS</u>		
BOURGES	LEFELLE Hugo	Excuse - a donné pouvoir à Mme Agnès SINSOULIER		
BOURGES	FELIX Irène			
BOURGES	BIGUIER Marie-Hélène	Excusée - a donné pouvoir à Mme Magali BESSARD		
BOURGES	BESSARD Magali			
BOURGES	CROTTÉ Joël	Absent		
LA CHAPELLE ST-URSIN	CHEVALIER Valérie	Excusée - a donné pouvoir à M. Yvon BEUCHON		
MARMAGNE	DAMIEN Jean-Michel			
MEHUN-SUR- YEVRE	MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné pouvoir à Mme Nicole HUBERT		
MEHUN-SUR- YEVRE	MEUNIER Bruno	Excuse - a donné pouvoir à M. Jean-Louis SALAD		
MEHUN-SUR- YEVRE	HUBERT Nicole			

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

PLAIMPIED-GIVAUDINS	GUILLAUMIN Béatrice	Excusée - a donné pouvoir à M. Patrick BARNIER		
ST DOULCHARD	CAMPAGNE Françoise			
ST DOULCHARD	ALLEZARD Olivier			
ST DOULCHARD	PIETU Paulette	Excusée - a donné pouvoir à M. Olivier ALLEZARD		
ST DOULCHARD	DUMARÇAY Emmanuel			
ST DOULCHARD	GARON Mireille	Excusée - a donné pouvoir à Mme Françoise CAMPAGNE		
ST DOULCHARD	PERRIN Olivier			
ST DOULCHARD	CASSAN Bruno	Excusé		
ST GERMAIN DU PUY	CORBION Rémy			
ST GERMAIN DU PUY	DOHOLLOU Jean-Pierre	Excusé - a donné pouvoir à Mme Irène FELIX		
TROUY	MOREAU Nadine	Excusé - a donné pouvoir à M. Roland GOGUERY		
TROUY	GOGUERY Roland			

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 66  
Nombre de membres présents : 46  
Nombre de membres votants: 60  
Nombre de suffrages exprimés : 60  
VOTES : Pour: 60  
Contre: 0  
Abstentions : 0

Date de convocation : 17 Juin 2019

Présenté par le Président

A Bourges .....le 24 Juin 2019

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire

A Bourges .....le 24 Juin 2019

Les membres, (voir document annexé)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture, le **- 1 JUILL. 2019** et de la publication le **- 1 JUILL. 2019**

A Bourges, le 26 Juin 2019



Le Président,  
**Pascal BLANC**